

# JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES  
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles  
de Litterature, & autres  
remarques curieuses.*

Janvier 1707.

TOME SIXIEME.



A VERDUN,

Chez CLAUDE MUGUET,

---

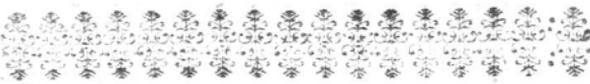
M. DCC. VII.

*Avec Privilège du Roi.*

*Extrait du Privilege du ROI.*

**P**AR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706 Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSET, & Scellé; Il est permis au Sr. \* \* de faire imprimer vendre & debiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du zems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni debiter ledit livre, sous quelque pretexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. \* \*, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & interêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

*Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.*



## AVERTISSEMENT.

**C**E Journal, ( que nous avons donné au public depuis trente mois, sous le titre de *Clef du Cabinet des Princes de l'Europe, &c.* ) ayant eu un succès au delà de nos esperances; nous engage à prendre des mesures, pour le rendre à l'avenir plus commun dans certains endroits; & plus digne de la curiosité des Lecteurs, qui peuvent déjà s'être aperçus qu'on n'épargne aucune dépense pour établir de bonnes correspondances dans les Armées & dans les principales Cours de l'Europe.

On continuëra d'en donner la suite au commencement de chaque mois sous ce titre: *Journal Historique sur les Matieres du tems; qui contiendra ce qui se sera passé de plus interessant les mois precedents; l'on distribuëra par mois separés, ou par exemplaires comples, & ut ce qui en a été imprimé depuis le mois de Juillet 1704.*

On gardera toujours le respect qui est dû aux Personnes Sacrées, & à ceux qui par leurs Emplois sont revêtus de l'autorité des Souverains; les invectives & la médisance, ne devant jamais être permises à un Ecrivain, qui doit se contenter de rapporter simplement les faits Historiques. Cependant comme parmi les actions des Grands, il se rencontre souvent des choses qui ne sont pas du goût de tout le monde, nous ne laisserons pas de faire mention de tout ce qui aura du raport aux affaires generales, sans prétendre donner atteinte au mérite particulier des personnes dont on parlera.

## AVERTISSEMENT.

Nous insererons dans cet ouvrage, les *memoires des Ambassadeurs*, les *lettres des Princes*, des *Ministres*, des *Généraux d'Armée*, les *Traitez*, les *Harangues* & les autres *pieces de cette nature*, qui viendront à nôtre *connoissance*, sans pretendre d'être *garants* de ce qu'on y aura avancé de trop fort; nous adoucirons néanmoins les termes *injurieux* ou trop *piquants*, qui pourroient s'y rencontrer, sans rien ôter du sens, ni sans alterer la *verité*.

Ceux entre les mains de qui pareilles *pieces* tomberont, sont priés de nous les *communiquer*; & ceux qui auront d'autres *memoires* à faire entrer dans ce *Journal*, peuvent aussi nous les adresser, en *affranchissant* le port des *paquets*, pourvu que ce ne soit pas des *pieces satiriques* ou *injurieuses* aux particuliers, & qui ne blessent point le respect qu'on doit aux *Puissances*.

# JOURNAL HISTORIQUE<sup>z</sup>

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres remarques curieuses.

Janvier 1707.

## A R T I C L E I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

**C**E ne doit pas être aux Princesses, à qui un Poëte adressé ce conseil,

*Il n'est pas fort honnête, & pour beaucoup de causes,*

*Qu'une femme étudie & sache tant de choses, Former aux bonnes mœurs, l'esprit de ses Enfans,*

*Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,*

*Et régler la dépense avec économie, Doit être son étude & sa Philosophie.*

*Femmes  
& Filles savantes.*

Ce ne peut pas être, dis-je, aux personnes de ce haut rang, qu'un pareil discours doit être adressé, puis que leur naissance les dégage de ces sortes de soins ; qui doivent être l'occupation du commun des femmes. Je crois même que ce n'est que l'envie & la

2 *Journal Historique sur les*  
jalousie , qui fait que la plupart des hommes ,  
frondent contre les femmes sçavantes :  
Ceux qui ont rendu justice à la subtilité &  
au genie de leur sexe , ont jugé que si elles  
vouloient faire leur principale occupation  
de l'étude des belles Lettres, elles y feroient  
d'aussi grands progrès que les hommes. Les  
siecles les plus reculez aussi bien que letems  
present nous en fournissent plusieurs exem-  
ples ; Les ouvrages de Zenobie Reine des  
Palmeriens , ceux de Cornelia , & la Philo-  
sophie d'Arete , sont des témoins irréprocha-  
bles de l'habileté des femmes.

De nos jours , on a vû dans toutes les  
parties de l'Europe , des femmes & des filles  
sçavantes , & l'on n'ignore pas , quels progrès  
a déjà faits dans l'étude de la Philosophie ,  
l'Archiduchesse Marie-Elisabet , fille aînée  
de feu l'Empereur Leopold. Je ne sçai si  
l'on ne pourroit pas lui appliquer ce qu'u-  
ne sçavante a dit dans un de ses ouvra-  
ges , de Madame de B \* \*

*On ne peut sans trembler , tracer à nos Ne-  
veux ,  
Un e'prit si brillant , un cœur si genereux ,  
Une ame qui s'élève au dessus d'elle même ,  
Pour s'ouvrir un chemin à la gloire suprême :  
Princesse , ne pouvant soutenir vôtre aspect ,  
Je me tais , par prudence , autant que par  
respect.*

*Mariage* II. Cette spirituelle Archiduchesse , qui depuis  
*proposé entre* longtems prefere la solitude du Cabinet , à  
*le Prince de* l'éclat de la Cour , vient d'être demandée en

*Matières du tems.* Janvier 1707. 3.

mariage pour le Prince de Bresil, presomptif héritier de la Couronne de Portugal, qui s'appelle *Jean-François-Antoine de Bragançe*; leur âge n'est pas tout-à fait proportionné, puisque le Prince ne vient que d'entrer dans sa 18. année, & la Princesse, (sa Cousine Germaine,) court sa vingt-septième.

*Bresil & une Archiduchesse d'Autriche.*

III. Par les dernières Lettres venues de Lisbonne, on a eu avis, que partie de la Flotte de l'Amiral Schowel y avoit abordé, qu'on ne sçavoit pas encore ce qu'étoit devenu le reste, & que les Troupes qu'on avoit débarquées étoient si delabrées, qu'on avoit jugé à propos de les faire reposer en Portugal pendant quelque tems avant de les envoyer en Espagne, quelque pressant que soit le besoin que l'Archiduc en a, pour se conserver ce qui lui reste de ses Conquêtes.

*Flotte Angloise arrive en Portugal.*

IV. Les affaires de ce Prince prennent un très-mauvais train dans le Royaume de Valence, & la conduite qu'il tient à l'égard des Villes qu'il y occupe encore, font juger qu'il ne compte pas d'y faire un long séjour, à moins que ses Alliez ne lui envoient les secours dont on l'a flaté; car il ne fait plus aucun fond sur la revolte des Espagnols, puisque non seulement il a expérimenté que les Castillans, les Andaloufins, & les Peuples de plusieurs autres Provinces, ne lui sont pas affectionnez; mais aussi que la plupart de ceux des Royaumes de Valence & d'Aragon, profitent des moindres occasions pour abandonner son parti, & rentrer sous l'obéissance du Roi Philippe; ce qui fait connoître qu'ils ne s'en étoient soustraits que par crainte ou par violence.

*L'Archiduc exige des Contributions de Valence.*

V. Le Roi d'Espagne, ayant conféré la

*L'Evêque*

4 *Journal Historique sur les*  
Viceroyauté de Valence à l'Evêque de Murcie, ce Prelat en a pris possession ; & en cette qualité a cassé les Jurez & autres Officiers de Police & de Magistrature, qui avoient eu part à la Rebellion, ayant donné leurs Charges à ceux qui avoient persisté dans leur fidelité pour Sa M. C.

VI. Le 8. Novembre, le Regiment de Dragons du Chevalier de Pons, & le Regiment Irlandois de Grafton, prirent d'assaut la Ville de Decora en Aragon, passerent au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva en armes, mirent le feu dans la maison des principaux Revoltez, & à celles de quelques Prêtres qui s'étoient mis à leur tête : Mais comme la Place étoit sans défense, & qu'on fut averti que 2000. hommes de Troupes réglées, soutenus de quelque milice du parti de l'Archiduc, marchoit vers Decora, sous la conduite du Comte de Sartago, Aragonois, & du Comte de Puebla, Lieutenant General Espagnol, qui ont épousé les intérêts de la Maison Imperiale; le Chevalier de Pons jugea à propos d'abandonner sa conquête après l'avoir faite piller. Effectivement il se retira à Molina avec 500. Mulets chargez des plus riches dépouilles des Bourgeois Rebelles; & le Roi d'Espagne, pour recompenser sa valeur & sa bonne conduite, l'a fait Maréchal de Camp de ses Armées, & a honoré le Colonel Grafton, Irlandois, du titre de Brigadier.

VII. Le Marquis de Bay, qui commande dans l'Esframadoure, surprit à peu-près dans le même temps la Ville de Moraleja, près de Coria, où il y avoit 400. Portugais en Garnison, qui furent tous tuez ou faits

*Matières du tems.* Janvier 1707. 5  
faits prisonniers. Il penetra ensuite sur les  
Frontieres de Portugal, où il établit des Con-  
tributions ; mais comme les Portugais se  
croient en droit de ne pas tenir leur parole,  
& que sur ce fondement ils ont refusé de  
payer ce qu'ils avoient promis pour sauver  
Portalegre du pillage, le Marquis de Bay fit  
enlever des Oitages de tous les endroits où  
il penetra.

VIII. Nous avons remarqué ailleurs \*  
que la Ville de Cartagene, dans le Royau-  
me de Murcie, menacée de bombardement  
par le Chevalier Laacke, se soumit à l'Ar-  
chiduc le 24. du mois de Juin 1706. dans le  
tems que toutes les Troupes du Roi d'Es-  
pagne étoient occupées à faire tête à l'Armée  
Portugaise, & à la chasser du cœur de la Ca-  
stille, où elle avoit pénétré. Il faut, ou  
que les forces des Alliez soient bien affoiblies  
en Espagne, ou que les Peuples ne soient  
pas autant affectionnez à la Maison d'Au-  
triche comme quelques-uns l'avoient voulu  
insinuer ; puisque cette Place, toute confi-  
derable qu'elle est par sa grandeur, par sa ri-  
chesse, par sa Forteresse, & par son Port de  
Mer, qui est le meilleur que les Espagnols  
ayent sur la Mediteranée, vient de rentrer  
sous l'obéissance du Roi Philippe, d'une ma-  
niere assez aisée, puis qu'on n'a pas été obligé  
de faire aucun armement maritime pour cela.

Sur la fin du mois d'Octobre, l'Evêque  
de Murcie, ayant fait avancer un détache-  
ment de son Armée vers Cartagene, sous  
le commandement du Sr. Mahoni, & du  
Chevalier d'Asfelt, on envoya un Trom-  
pette pour sommer la Ville, sous offre d'une  
Am-

*Cartagene  
rentre sous  
l'obéissance  
du Roy Phi-  
lippe V.*

\* Voyez Tom. V. page 157.

Amnistie & de toutes sortes de bons traitemens, menaçant les Habitans que s'ils se roidissoient à l'obéissance qu'on demandoit d'eux, on les châtieroit comme on avoit fait ceux d'Orihuela, d'Elche, & de Villareal ; Ils repondirent qu'ils n'avoient jamais manqué de fidelité pour leur Prince legitime, que quoi que forcés à reconnoître l'Archiduc, ils se reconnoissent toujourns fidelles Sujets du Roi Philippe V. mais qu'ils n'étoient pas les maîtres de leur sort, depuis qu'une garnison *Etrangere & Herotique*, s'étoit emparée de leur Ville.

Il faut remarquer que ces Deputez de la Bourgeoisie, avoient eu la permission du Sr. Hedge Gouverneur de la Place, d'aller s'aboucher avec Mr. Mahoni, éclairés d'un Colonel Anglois & de quatre Cavaliers, parce qu'il s'étoit persuadé, que ces Deputez ayant été instruits par le Comte de Santa Cruz, qui avoit deserté le service du Roi d'Espagne, pour se ranger du parti de l'Archiduc, feroient une reponse peu favorable à Mr. Mahoni, qui pourroit le dissuader d'attaquer la Place ; mais à leur retour, ce Colonel ayant informé le Gouverneur, des termes de la conversation, fit tirer quelques volées de Canon sur les troupes d'Espagne, & fit mettre en prison les Deputez, & quelques autres principaux de la Ville.

L'Evêque de Murcie & le Sr. Mahoni, bloquerent la Place, en attendant l'Infanterie & l'Artillerie qu'ils envoyèrent demander au Marechal de Berwick, qui s'étoit arrêté à Orihuela ; Il y avoit pour lors dans Cartagene, un Bataillon Anglois, un Regiment de Cavalerie de la même Nation,  
&

*Matières du tems.* Janvier 1707. 7  
& environ 3000. hommes de Milices; Cependant cette Garnison n'étant pas suffisante pour deffendre la Ville & la Forteresse, parce que les Habitans n'étoient nullement portés en leur faveur; la place se rendit à discrecion le 18. du mois de Novembre, n'ayant tenu que trois jours de tranchée ouverte. La Garnison fut faite prisonniere de guerre; On y trouva 75. pieces de Canon, trois Mortiers, & beaucoup de Munitions de bouche & de guerre. Le Comte de Santa-Cruz, ci-devant Amiral d'Espagne, étoit dans le Port avec ses deux Galeres; mais craignant d'être affommé ou livré par les habitans, il se mit au large dès le 17. & prit la route d'Alicant.

IX. Après cette expedition Mr. de Berwick, qui a donné le Commandement de Cartagene au Sr. Mahoni, a dispersé ses troupes dans des quartiers de rafraichissement, dans les Royaumes de Murcie & de Valence, jusques au mois de Fevrier, qu'on doit commencer la Campagne du Printems.

*Mr. Mahoni fait  
Gouverneur  
de Cartagene.*

X. Sur la fin du mois de Novembre, le Marquis de Saluzo, prit d'assaut la ville d'Exca, qui est une des principales d'Aragon.

*Exca prise  
d'assaut.*

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **P**AR Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 27. Novembre 1706. la diminution des Especes de France, fixée au premier Decembre, fut prorogée jusqu'au premier Janvier.

*Arrêt pour  
les Monnoyes.*

vier, auquel tems les Louïis d'or ne devoient être reçûs que pour 13. livres 5. sols, & les Écus pour 3. livres 11. sols. Le même Arrêt porte des diminutions pour les mois de Fevrier, Mars, Avril, & Mai 1707. afin de reduire les Louïis d'or sur le pied de 12. livres 5. sols, & les Écus à 3. livres 6. sols. Cct Arrêt aura peut-être desabusé ceux qui s'étoient flatez d'une prochaine reforme, & d'une augmentation des Especes, & qui sur cette prevention, tenoient leur argent dans leurs coffres; on n'y voit aucune aparence, & si la paix venoit à se conclure en aussi peu de tems que celle de Pologne, dont nous parlerons plus bas, on m'avoüera qu'il y auroit beaucoup d'Usuriers trompez.

*Declaration  
pour les Bil-  
lets de Mon-  
noye.*

II. On a publié une Déclaration du Roi du même jour 27. Novembre, qui regle les formalitez à observer, pour la conversion des Billers de Monnoye, en Billets des Receveurs Generaux des Finances, ou des Fermiers Generaux des Fermes de Sa Majesté. Cette Déclaration contient six Articles 1. Que l'enregistrement se fera jour par jour, & sans preference, dans l'Ordre que les Billets de Monnoye seront presentez. 2. Que suivant l'enregistrement on délivrera aux porteurs des Billets de Monnoye, à leur choix, des Billets des Fermiers ou des Receveurs Generaux, payables en cinq années de mois en mois. 3. Que les interêts à cinq pour cent seront compris dans chacun des Billets, & que pour les interêts des l'année 1707. on leur fournira un Billet separément pour être payés de six en six mois. 4. Que les dix millions affectez chaque année pour le payement de ces Billets, seront distribuez  
de

*Maticres du tems.* Janvier 1707. 9  
de mois en mois, sur le pied de 833333.  
livres 6. sols. 8. deniers, & les interêts à pro-  
portion. 5. Que les interêts seront augmen-  
tez à proportion des mois les plus reculez,  
dans lesquels le remboursement devra se fai-  
re. 6. Et enfin que l'on n'admettroit point  
dans la conversion des Billets, aucun Bil-  
let de Monnoye audeffous de mille livres ;  
mais qu'on pourra néanmoins composer cet-  
te somme, de plusieurs Billets de moindre  
valeur.

III. Le 12. Novembre, Mr. Cusani, Ar-  
chevêque d'Amasie, Nonce du Pape, arri-  
va à Paris, & eut le 16. audience particu-  
liere du Roi, & ensuite audience publique  
de Sa Majesté, de Monseigneur & de toute  
la famille Royale.

*Nonce des  
Pape.*

IV. Monsieur le Marquis de Puiffieux,  
ayant été quelques mois à la Cour, en par-  
tit au mois de Novembre, pour s'en retour-  
ner à son Ambassade de Suisse. On assure  
que les Cantons Catholiques avoient permis  
la levée de six mille hommes, pour recruter  
les Regimens qu'ils ont au service de Fran-  
ce; & que le Corps Helvetique, paroissoit  
peu satisfait, des manieres hautaines avec  
lesquelles le Comte de Traufmansdorff a  
voulu les traiter, depuis que ce Ministres'est  
enflé le cœur des prosperitez des Alliez. Il  
devroit néanmoins faire reflexion, pour l'a-  
vantage de l'Empereur son Maître, qu'on  
n'a jamais rien obtenu des Suisses par me-  
naces, qu'il faut chez eux, pour y réüssir re-  
pandre des caresses, & quelque chose de  
plus.

*Depart de  
Mr. de Pui-  
sieux.*

V. Mr. le Duc de Beauvilliers, qui per-  
dit ses deux fils l'année derniere en très-  
peu

*Le Duc de  
Beauvilliers*

*se démet de  
son Duché.*

peu de tems, vient de se démettre de son Duché, en faveur du Comte de St. Agnan son frere du second lit, qui va se marier.

*Mr. d'Harouïs Intendant de  
Champagne.*

VI. Sur le bruit qui s'est répandu, que le Roi rapelloit Mr. d'Harouïs de son Intendance de Champagne, pour l'employer à la Cour, la Noblesse, & le peuple de cette Province, en sont par avance très-mortifiés; Car il a trouvé le secret, en servant son Prince avec zele & fidelité, de s'attirer l'estime & l'affection, de tout ceux qui sont soumis à son Intendance. On m'a communiqué plusieurs pieces de Poësie à sa louange, la plûpart de la façon du P. Villien, Jesuite & Professeur de Philosophie; quoi qu'il y ait de très belles pensées & beaucoup d'esprit, les matieres du tems sont trop abondantes ce mois-ci pour pouvoir donner place dans ce Journal, à toutes ces pieces d'esprit; On se contentera, pour aujourd'hui, d'un Madrigal, qui fut envoyé à Mr. d'Harouïs, en guise de bouquet, le jour de St. André, dont il porte le nom;

*J'ai longtems cherché dans ma tête.  
Ce qu'on pourroit à votre fête,  
Cher Intendant vous souhaiter.  
La Croix de St. André n'est pas assez legere,  
Celle du S. Esprit seroit mieux votre affaire,  
Je voudrois vous la voir porter.*

*Ordonnance  
pour la levée  
des Milices.*

VI. On a envoyé dans toutes les Generalitez du Royaume une Ordonnance du Roi, pour faire fournir aux Paroisses, les recrûes pour les Armées de Sa Majesté en Italie & en Espagne. Les motifs, la regle qu'on doit observer, & les exemptions  
ca.

*Matières du tems.* Janvier 1707. Il accordées à de pareils soldats, sont les mêmes qui étoient marquées par l'Ordonnance de l'année dernière, dont nous fimes mention dans le Tome III. de cet ouvrage. Il n'y a d'autre différence, si ce n'est que quoi que les Generalitez de Hainaut, de la haute & basse Flandre, ni celle d'Artois n'y soient pas comprises, cette levée ne doit monter qu'à 21. mille hommes, au lieu que l'année dernière les Paroisses en fournirent 27150. Il y en a quinze mille destinées pour recruter l'Armée d'Italie, & six mille pour celle d'Espagne.

VII. Par Arrêt du Conseil d'État du Roi du 30. Novembre 1706. il est ordonné que la Lotterie Royale établie à 20. fols le Billet, par l'Edit du mois de Decembre 1705. seroit tirée le quinze Janvier 1707. Quelques Lots en rentes viagères demeureront fixés au nombre de trois cens soixante-dix Lots, sçavoir un de 5000. livres de rente, deux de 2500. l. de rente chacun, 4. de 1250. l. 8. de 600. l. 16. de 300. l. trente-deux de 150. l. cent cinq de 100. l. & deux cens deux de cinquante livres de rente chacun. A l'égard des Lots en argent comptant, qui étoient fixés au nombre de quatre cens trente, sur les remontrances faites de ce que ce nombre n'étoit pas proportionné à celui d'un million de Billets, le Roi a ordonné une nouvelle distribution des fonds en argent comptant de cette Lotterie, qui sera divisé en quinze cens Lots d'argent comptant, dont le premier sera de cinquante mille livres; le second de trente mille livres; le troisième de vingt mille livres; le quatrième de quinze mille livres, deux de 8000.

*Lotterie  
Royale.*

l. chacun, quatre de 4000. l. douze de 2000.  
l. quarante de 1000. livres; cent trente-huit  
de 500. deux cens de 300. l. quatre cens  
de 150. trois cens de 200. l. quatre cens de  
100. l. chacun; ce qui fera en tout, dix-huit  
cens soixante-dix bon Lots.

*Suite de  
l'assassinat  
du Sr. l'Épi-  
neau.*

VIII. L'assassinat qui fut commis en l'an-  
née 1701. en la personne du premier Com-  
mis de Mr. de Chamillart, a fait trop de  
bruit dans l'Europe, pour croire que les deux  
pieces que nous allons joindre, ne soient  
pas dignes de la curiosité de mes Lecteurs.  
On verra dans la premiere ce dont est ca-  
pable un scelerat, lors qu'il a resolu de  
perdre un homme par quelque motif de  
vengeance; & dans la seconde, on aperce-  
vra l'effet de la justice & de l'équité du Roi,  
bien différente de ce qui se pratique dans  
les Etats de quelques Souverains, qui font  
punir les accusez sur une simple denoncia-  
tion, quelqu'innocens qu'ils soient. On sou-  
çonne un Moine d'être l'auteur de la pre-  
miere, dont voici la teneur.

### MONSEIGNEUR,

*Fausse ac-  
cusation con-  
tre le Sr. de  
Fegucrolles.*

JE suis forcé de vous declarer avant que  
de mourir, l'auteur de la mort de Mr. de  
l'Épineau, & que j'apprehende l'heure &  
le moment terrible & prêt d'expirer, qu'il  
faudra que je comparoisse devant lui, & de-  
vant mon souverain Juge.

Toutes mes idées me representent l'hor-  
reur des suplices qui me sont préparés, &  
mon esprit affoibli par la force de mon mal,  
ne me peut donner assés de force, pour me  
faire entrevoir un rayon d'esperance pour  
mon salut. Quelque consolation que mon  
Con-

Confesseur tâche de m'apporter pour me persuader que la miséricorde de Dieu est infinie; il ne peut m'ôter de l'idée l'horreur que j'ai pour un crime aussi noir; & les dernières paroles que nous dit le pauvre homme en mourant, que Dieu le vengeroit en ce monde ou en l'autre d'un traitement si rude & si indigne; ces paroles s'offrent, Monseigneur, sans cesse à moi, & me sont un supplice cruel à chaque moment qui me reste à vivre. Je ne cesse de demander pardon à Dieu, & je continuerai mes prières avec un sincère repentir jusqu'au dernier moment de ma vie, qui arrivera avant que le R. Pere, qui s'est bien voulu charger de cette lettre, vous l'ait renduë, lequel m'a promis, sous le sceau de la confession, de ne point déclarer qui je suis.

Je vous crois trop généreux Monseigneur, pour vouloir exiger de lui, de déclarer qui est un malheureux, qui a commis un si grand crime, & dont la famille, qui n'en peut pas d'avantage, seroit en horreur à tout le monde. C'est le premier crime que j'aye fait de ma vie, y ayant été entraîné par la mauvaise compagnie que je frequentois pour lors.

C'est le nommé Fequerolles, qui est entièrement cause de mon malheur; quand il me sollicita de faire ce coup, il avoit quatre autres personnes que je ne connoissois point; nous nous trouvâmes cinq au rendez-vous, il avoit chargé un de nous cinq, de conduire cette affaire; il s'appelloit, comme j'ai appris depuis, le *grand Chevalier*, & a été tué à Hoestet, lequel après que nous eumes enlevé Mr. de l'Epineau, & mis dans

un Carosse, nous primes par-dessus le rempart, & le conduisimes dans la ruë Geoffroi-Laisnier, chez ledit Fequerolles, lequel nous fit entendre, que c'étoit un homme avec lequel il avoit une affaire de la dernière conséquence à terminer, & qu'il n'en viendroit à bout qu'en lui faisant peur, & nous dit de revenir dans trois jours & qu'il nous remerciroit, & nous congédia de chez lui l'un après l'autre ; nous y retournâmes de même au bout de trois jours, où il nous dit qu'il étoit perdu, s'il ne perdoit cet homme-là, & que si nous voulions le faire mourir, il nous donneroit à chacun soixante pistoles ; ce que les autres acceptèrent. Il y en eut un qui proposa de le mener sur le Boulevard entre une & deux heures du matin, & de l'assassiner ; mais ledit Fequerolles, conclu qu'il y avoit moins de danger & de risque de le noyer ; ce qui fut executé sur le Pont Royal à une heure & demie du matin, ledit Fequerolles present, lequel nous mena chez lui, & nous compta ce qu'il avoit promis. Nous nous séparâmes & nous ne nous sommes point revûs, mes complices, & moi, excepté le Grand Chevalier, que j'ai vû en Baviere, où il a été tué.

Voilà, Monseigneur, ce que l'on m'a ordonné de vous declarer, & de vous dire que ledit Fequerolles n'avoit agi que par commission, à ce que j'ai appris depuis. Il étoit pour lors Avocat au Parlement, & faisoit les affaires de plusieurs particuliers ; il a acheté depuis une Charge de Sous-Lieutenant des Chasses de Saint Germain en Laye, où il reside encore à ce que je crois. Je demande pardon au Roi, & à vous Monseigneur,

*Matières du tems.* Janvier 1707. 15  
gneur, en vous demandant en grace, que si  
vous aprenez qui je suis, de n'en point in-  
quierer ma famille. Ecrit quatre jours après  
la Bataille de Ramellies.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.*

LE Roi considerant que l'assassinat commis en l'année 1701. en la personne du feu Sr. l'Epineau Contreiller Secretaire de Sa Majesté, premier Commis du Sr. de Chamillart, Contrôleur General des Finances, meritoit une attention particuliere pour en découvrir les auteurs, & les faire punir; Sa Majesté avoit cru devoir faire arrêter le Sieur de Fequerolles, qui avoit été accusé de cet assassinat, par un avis, qui, dans un cas moins grave, auroit été rejetté; auroit Sa Majesté à cet effet donné ses ordres au Sr. Prevôt de son Hôtel, & grand Prevôt de France, de s'assurer de la personne dudit Sieur de Fequerolles qui avoit été traduit dans les Prisons de Versailles & dans celles du Châtelet, pour répondre sur ladite accusation; mais s'étant trouvé que l'avis donné étoit faux & calomnieux, ainsi qu'il est apparu par toutes les circonstances & par les interrogations subies par ledit Sr. de Fequerolles, Sa Majesté désirant à present, de pouvoir faire découvrir l'auteur de cet avis, pour le faire punir de sa calomnie; & comme Elle ne veut pas cependant qu'il reste aucun soupçon, sur la conduite dudit Sr. de Fequerolles; SA MAJESTÉ étant en son Conseil, a déclaré & déclare qu'Elle regarde ledit Sr. de Fequerolles comme innocent de ce crime, qui lui étoit

*Arrêt de  
justification  
du Sr. de Fe-  
querolles.*

imputé par ledit avis; enjoignant très-expressément à tous Juges qu'il appartiendra, de faire recherche des auteurs d'icelui, pour être punis suivant la rigueur des Ordonnances; voulant cependant que l'écrouté fait du Sr. de Fequerolles, tant es Prisons de Versailles, qu'en celles du Châtelet de Paris, soit biffé & rayé, & qu'il y soit fait mention du present Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 25. Novembre 1706. *Signé*, PHELIPEAUX.

*Mrs. de Vendôme & de Villars arrivent à Versailles.*

IX. Mr. le Duc de Vendôme arriva à la Cour le second Novembre venant des Pais-Bas, & Mr. le Maréchal de Villars s'y rendit aussi le six venant d'Alsace: l'un & l'autre furent reçus du Roi, avec de grandes marques de satisfaction.

*Duché de Lorge.*

X. En vertu d'une Patente du Roi, on a changé le nom du Duché de Quaintin en celui de Duché de Lorge.

*Sujets des prix de l'Académie Française.*

XI. Le 25. du mois d'Août prochain l'Académie Française distribuera suivant sa coutume les prix d'éloquence & de Poësie; le sujet du premier sera: *Qu'il ne peut y avoir de véritable bonheur pour l'homme, que dans la pratique des vertus Chrétiennes.* Et le second, *Que la sagesse du Roi le rend supérieur à toute sorte d'évenemens.*

### ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.*

*Le Pape refuse le passage dans les*

I. **S**I l'on doit ajoûter foi à quelques avis d'Italie, venus par l'Allemagne, le Cardinal Grimani, par ordre de l'Empereur, &

*Matières du tems.* Janvier 1707. 17

& à la sollicitation du Prince Eugene, avoit demandé au Pape la permission de faire passer des troupes à travers des Etats de l'Eglise, pour envoyer dans le Royaume de Naples; afin d'y fomenter un soulèvement en faveur de la Maison d'Autriche: les mêmes avis assurent, que Sa Sainteté avoit refusé cette demande, & déclaré qu'Elle excommunieroit tous ceux qui tenteroient quelque violence au prejudice des libertez & de la tranquillité du Patrimoine de Saint Pierre, voulant continuer d'observer une exacte neutralité.

Je ne sçai si le refus & les menaces de Sa Sainteté suffiront pour borner l'ambition du Prince Eugene, & intimider le Cardinal Grimani, qui jusques à present, n'a pas paru être d'un temperament fort pacifique. Je trouve que dans une pareille occasion, Jules Cesar prit des mesures plus sures à l'égard des Suisses, qui lui avoient demandé passage à travers de ses Etats: „ Il répondit aux Ambassadeurs, qu'il étoit porté d'inclination à faire plaisir à leurs Maîtres; mais que l'affaire étoit assez de conséquence pour devoir y réfléchir: Qu'ils pourroient revenir un tel jour, & qu'alors il leur feroit sçavoir ses intentions. Pendant ce tems-là Cesar fit avancer des troupes sur la frontiere, & donna ses ordres pour repousser par la force tous ceux qui voudroient y penetrer. Le jour prescrit, les Ambassadeurs ayant été demander la réponse de Cesar, ce Prince leur dit; que les Romains n'avoient pas accoutumé de donner passage à des troupes étrangères par leurs Provinces, qu'il ne vouloit pas

*terres de l'Eglise aux Imperiaux.*

*Reponse de Jules Cesar aux Suisses en pareille occasion.*

,, établir une nouveauté de cette nature, &  
 ,, que si quelqu'un l'entreprendoit, il avoit  
 ,, donné des ordres pour les en faire repentir.  
 Cette ferme résolution fut suffisante,  
 pour faire échoüer les desseins des Suisses.

*Precaution  
 du Pape pour  
 prevenir le  
 desordre*

II. Le Pape étant informé que le Duc  
 d'Uccda Ambassadeur d'Espagne, (suivant  
 la coûtume pratiquée les années preceden-  
 tes, ) se disposoit à faire celebrer avec beau-  
 coup de magnificence, la fête de S. Char-  
 les Boromé, dans l'Eglise de la Nation  
 Milanoise, & que le Cardinal Grimani pré-  
 tendoit aussi au nom de l'Empereur, de ce-  
 lebrer cette fête dans la même Eglise, ce  
 qui auroit infailliblement causé du desor-  
 dre; Sa Sainteté, pour le prevenir, fit aver-  
 tir ces Ministres, qu'Elle y tiendroit ce jour  
 là Chapelle Papale; ce qu'Elle fit en effet,  
 à laquelle se trouverent 28. Cardinaux.

*Tremble-  
 ment de ter-  
 re.*

III. Au mois de Novembre on ressentit à  
 Rome deux secousses de tremblement de  
 terre, qui sans avoir causé aucun domma-  
 ge, ne laisserent pas d'al'armer le peuple de  
 cette grande Ville, & de l'exciter à la prie-  
 re, en reflexissant sur les calamitez des an-  
 nées precedentes. Ce tremblement a fait des  
 desordres considerables dans la Calabre.

*Suivi de  
 grandes in-  
 ondatiions.*

IV. Ce tremblement fut suivi de violen-  
 tes tempêtes avec des pluyes si abondantes,  
 qu'elles ont causé des inondations en Ita-  
 lie, presque aussi considerables que celles de  
 l'année derniere, & ont interrompu les pro-  
 grés des Alliez en Lombardie. Cependant  
 on vient d'apprendre qu'ils s'étoient emparés  
 du Château d'Asty en Piemont, & qu'ils  
 avoient attaqué celui de Casal, la Ville qui  
 n'est point fortifiée s'étant rendue par Capi-  
 tulation.

V. Le

*Matieres du tems.* Janvier 1707. 19

V. Le Gouvernement du Château de Milan qui commençoit à manquer de vivres a contraint la Ville de lui en fournir, sous peine d'être bombardée; & cette fourniture s'est faite du consentement du Prince Eugene.

*Demande*

*du Gouverneur de Milan.*

VI. Les Venitiens prennent presentement des precautions pour empêcher les troupes étrangères de ravager leur País; s'ils en avoient pris de pareilles les années precedantes, leurs sujets seroient moins ruinés, & la République auroit peut-être éloigné la guerre d'Italie, en procurant une neutralité pour le Milanez; C'étoit du moins l'interêt de tous les Princes d'Italie; mais ce n'étoit pas celui des Hollandois, ni des Puissances d'Allemagne, qui, autant qu'il dépendra d'eux, bien loin de laisser les Italiens dans le repos, leur feront supporter le plus gros fardeau de la guerre.

*Precautions des Venitiens.*

VII. Dans le tems qu'on croyoit Madame l'Electrice de Baviere en route, pour se rendre en France, & de là aux País-bas, on a appris que S. A. E. étoit retournée à Venise. Les raisons de ce contr'ordre ne sont pas encore manifestées; Il paroît néanmoins que cette Princesse ne s'éloignera pas d'Italie, sans aller à Rome voir la Reine Douairiere de Pologne sa mere.

*Madame de Baviere est de retour à Venise.*

VIII. Le Prince Escolani Ambassadeur de l'Empereur à Venise, & l'Abbé de Pomponne, Ambassadeur de France près de la même République, se sont abouchez au sujet du libre commerce des lettres d'Italie, en France & en Espagne; On pretend que dans cette entrevûe on a parlé d'autres affaires plus serieuses & plus generalles; ce qu'il y a

*Entrevûe des Ambassadeurs de l'Empereur & de France.*

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé en SUISSE  
aépuis peu.*

*Generosité  
d'un Citoyen  
pour le bien  
de sa Patrie.*

I. **A**Utrefois les peuples de Thase, étant engagés dans une guerre d'animosité contre les Atheniens, signaloient leur haine par une Loi aussi injuste qu'inhumaine; elle portoit que ceux qui parleroient de faire la paix, seroient punis de mort; Je ne sçai si parmi les Chrétiens d'aujourd'hui il n'y a pas plusieurs de ces esprits barbares, qui se flatant de quelqu'avantage particulier dans la guerre, souhaiteroient qu'elle ne finit jamais: Il se trouva néanmoins un Citoyen de Thase, qui voulant sacrifier sa vie pour le bien public, se mit une Corde au col, & étant entré en cet équipage dans le lieu où le peuple étoit assemblé, déclara d'abord, qu'il venoit pour subir la peine de la Loi, trop heureux, dit-il, si par sa mort, il pouvoit sauver la Republique de sa ruine inévitable, si elle ne faisoit pas une prompte paix avec les Atheniens. Son discours & sa resolution fit ouvrir les yeux aux Auditeurs, & produisit la paix.

*Les Suisses  
proposent la  
Paix aux  
Princes  
Chrétiens.*

II. Plût à Dieu, que la demarche, que viennent de faire les Louïables Cantons Suisses, à l'égard des Puissances qui sont en guerre. produisit le même effet! Ils ont déjà la gloire d'être les premiers Souverains de l'Europe qui l'ont proposée; Ils ont même la satisfaction d'avoir été écoulez favorablement

*Matieres du tems.* Janvier 1707. 21  
ment dans les Cours de France & d'Espagne, & chez quelques autres Souverains; On  
fçait que les peuples d'Hollande la désirent; il est de l'interêt de toute l'Allemagne & de  
toute l'Italie, de voir cesser l'embrasement  
général de l'Europe; si le peuple Anglois  
distingue une fois ses interêts de ceux de la  
Cour & de ceux qui ont le maniement des  
affaires de la guerre, ils ne s'éloigneront pas  
des termes d'un accommodement raisonnable.  
En attendant que nous puissions parler  
pertinamment du succès de cette negociation,  
nous joindrons ici la traduction de la lettre  
que les Suisses écrivirent au Roi T. C. le  
six Septembre 1706. après avoir remarqué  
que les Liables Cantons en ont envoyé une  
pareille à l'Empereur, au Roi d'Espagne  
Philippe V. & aux autres Souverains enga-  
gés dans la guerre.

*Lettre des Suisses au Roi touchant la Paix.*

SIRE,

LE sang Chrétien repandu, & qui se re-  
pand encore en tant ne parties de l'Europe,  
fait naître en nous une pitié Chrétienne,  
pour les peuples qui sont affligés par cette  
cruelle guerre, voyant non seulement autour  
de nous nos voisins, nos amis, & nos Alliez, se  
détruire mutuellement; mais remarquant aussi  
que nos propres Concitoyens, qui sont de  
part & d'autre au service des très-hautes &  
hautes Parties, tournent le fer les uns contre  
les autres, & que malheureusement, ils sont  
conduits pour tremper, pour ainsi dire. leurs  
mains dans leur propre sang.

Si nous rapellons de plus près dans nos  
esprits

*Leur Let-  
tre au Roi de  
France.*

esprits la sincere Neutralité que nous professons, & en même tems les obligations qui procedent des alliances communes ; la premiere ne nous permet autre chose, qu'à songer à une paix douce, à la desirer, & à la souhaiter ardemment ; mais les secondes nous portent à ne nous pas contenter d'un simple desir ; bien plutôt à proposer très-respectueusement tous les moyens efficaces pour parvenir à ce but ; & comme Dieu même, pour faire paroître plus clairement sa toute Puissance, se sert souvent de petits instrumens pour operer de grandes choses, & que la très benigne affection que V. M. nous a fait ressentir de tems en tems, nous fait esperer qu'Elle ne regardera point nos sentimens pour la Paix, comme une temerité ; qu'Elle ne les rejetera pas, mais qu'Elle écouterà nôtre très humble priere, & nos vœux respectueux pour la Paix, & qu'Elle aura d'autant plus de generosité de l'accorder promptement à l'Europe, qui soupire après, & qui succombe presque du poids de la plus furieuse guerre qu'elle ait jamais soutenuë, qu'il y a lieu de croire seurement que si tant de Monarques, de Princes, de Républiques, & de divers Etats si prudents & si justes, pouvoient faire sçavoir leurs sentimens par leurs Ambassadeurs dans d'autres très-hautes & hautes Cours, ils y donneroient d'abord les mains.

C'est pourquoi, comme selon nôtre jugement, la Suisse est presque l'unique lieu de l'Univers, qui par la grace de Dieu, est dans une veritable Neutralité, en paix, & exempt des troubles de guerre qui agitent presentemens tout le reste de l'Europe ; & que l'on y pourroit traiter cette affaire librement, &

ave e

avec sûreté selon les prerogatives & la Religion de chacune des très-hautes & hautes Parties; Nous poussèz par un zele Chrétien, & portez pour la Paix, l'offrons à cette fin très-respectueusement à V. M. de la maniere que nos Loix, l'usage, & nos alliances & Traitez nous le permettront, en vertu desquels nous correspondrions avec un cœur sincere, si nous avions l'honneur d'y contribuer davantage.

Nous faisons la même proposition aux autres très-hautes & hautes Puissances, qui sont actuellement en guerre, & ce seroit un bonheur désiré par tout le Corps Helvetique, si l'on y pouvoit commencer, ajuster, & finir un ouvrage si grand, si agréable au vrai Dieu de la Paix, pour la mettre en execution, & donner par là occasion à toutes les très-hautes & hautes Puissances alliées, de nous accorder aussi cette très-grande satisfaction, & de consoler par là l'Europe affligée.

Et comme nous avons experimenté, & ressenti en toutes occasions avec une très-grande reconnoissance, l'affection singuliere de V. M. & que de nôtre côté nous avons correspondu par une sincere observation à nos anciens Traitez; nous esperons avoir lieu de prendre la liberté de faire cette importante & très respectueuse priere à V. M. ce qui nous portera à continuer d'implorer le Ciel pour l'accroissement de sa gloire, & à lui marquer que nous demeurons toujours avec un très-profond respect, de Vôtre Majesté Très-Chrétienne, très - humbles &c. Signé, les Avoyers, Landames, Bourguemestres & Conseils des Cantons de Lucerne, Ury, Schuitz, Underwalde, haut & bas Zug, Glaris Catholique, Bâle, Fribourg, Soleure, Appenzel Catholique,

III. Dans le tems que nous composons cet Article, nous venons de recevoir deux autres Lettres sur le même sujet; l'une est écrite par les Cantons Catholiques, l'Abbé & Ville de St. Gal, au Pape; & l'autre est la réponse que le Saint Pere leur a faite: J'ai crû ces deux pièces dignes de la curiosité de ceux qui ne les ont pas vûs.

*Lettre des Cantons Catholiques au Pape.*

TRE'S-SAINTE PERE,

*Autre Let-  
tre au Pape.*

**L** A très-profonde veneration que nous avons pour Vôtre Sainteté, nous engage à lui communiquer le dessein que nous formons, de menager la Paix de la Chrétienté par les frequentes Assemblées que nous tenons dans cette vûe. C'est ce dont V. S. sera aisément persuadée, si, comme nous l'en supplions très-humbiement, Elle daigne jeter les yeux sur les lettres que nous lui presentons, & qui sont des Copies fidelles de celles que nous adressons aux Puissances qui se trouvent actuellement en armes. Nous nous flatons, T. S. P. que V. S. agréera, qu'animez par l'exemple de ce zele infatigable qui l'enflamme, & de cette sollicitude paternelle qui la presse, nous consacrons nos soins au succès d'une entreprise si glorieuse.

Nous espérons T. S. P. que nos vœux mériteront d'être écoutés de J. C. qui n'est que charité, qui se dit le Dieu de la Paix, & qui tient entre ses mains les cœurs des Rois, si nos foibles services sont soutenus par les suffrages

*Matières du tems* Janvier 1707. 25  
 frages, les prieres & les larmes du Pere com-  
 mun des Chrétiens. C'est dans cette conjon-  
 cture T. S. P. que V. S. voudra sans doute bien  
 épuiser tous les traits de cette charité, qui a  
 tant de fois animé nôtre confiance, & occu-  
 per toute cette noble ardeur, qu'Elle a si sou-  
 vent fait éclater pour le bien de la Chrétien-  
 té, qu'une guerre sanglante donne en proye à  
 des calamitez, dont l'excès a peu d'exemples  
 dans les siècles passez. Nôtre zele, T. S. P.  
 s'allumera de plus en plus, si non seulement  
 V. S. l'approuve, mais encore si Elle l'appuye  
 auprès des Princes orthodoxes, par son autori-  
 té & par les pressantes sollicitations des Non-  
 ces qu'Elle leur deputera, comme de verita-  
 bles Anges de Paix. De nôtre part, T. S. P.  
 nous n'oublierons rien de ce qui pourra con-  
 tribuer à la consommation d'une affaire si im-  
 portante, & si glorieuse, persuadez que de tels  
 efforts, quand même ils seroient inutiles & sans  
 succès, seroient toujours louïables, & ne seroient  
 pas sans merite. En attendant l'effet de nos  
 prieres, nous nous prosternons à vos pieds,  
 que nous baisons avec un respect très-profond;  
 étant, T. S. P. de V. S. Les très-humbles &  
 très-obéïssants Fils & Serviteurs, &c.

*Réponse du Pape.*

CLEMENT PAPE XI. du nom.

**A** Nos très chers Fils, &c. Salut & Bene-  
 diction Apostolique. Le projet glorieux  
 & le noble dessein, que vous avez formé, de  
 solliciter les Princes Chrétiens à conclure en-  
 tre'eux une Paix solide; ne peut être plus agréable  
 à nul autre qu'à Nous; qui sous la qualité de  
 Pere

*Lettre du  
 Pape aux  
 Cantons  
 Suisses Ca-  
 tholiques,*

Pere commun, ne voyons qu'avec une extrême douleur, toute la Chrétienté presque consumée, par le feu d'une guerre impitoyable, qui non seulement y éteint la piété & la charité; mais qui nous fait encore apprehender pour les interêts de l'Eglise-Catholique, dont Dieu nous a confié le soin. C'est ce qui nuit & jour occupe avec inquiétude nos pensées, de la concorde que nous essayons de tout nôtre pouvoir d'y retablir: Nous jugeons donc très-digne de louanges le desir empreffé que vous en avez, & la resolution que vous prenez de n'épargner ni soins ni prieres pour terminer au plutôt les funestes differents qui broüillent & divisent ces Printes.

Pour seconder des desseins si pieux, & de si genereux efforts, nous continuerons d'adresser nos vœux à Dieu, afin qu'il lui plaise de changer, ou du moins d'amolir le cœur des Puissances ennemies, & de procurer cette Paix si souhaitable & si nécessaire aux Peuples, qui depuis un tems très-long gemissent sous l'énorme poids des calamitez qui les accablent. Ensuite nous redoublerons par nous & par nos Nonces, cette application, que rien jusques ici n'a pû interrompre, afin de travailler de concert avec vous à la réussite d'une affaire si importante. Dans l'esperance d'un prompt & heureux suecez, nous vous donnons pour toujours nos tres-chers fils, nôtre Benediction Apostolique. Donnée à Rome, à Sainte Marie Majeure, sous l'Anneau du Pescheur, le 25. Septembre de l'année 1706. la sixième de nôtre Pontificat, &c.

*Matières du tems.* Janvier 1707. 27

IV. Les Loüables Cantons Catholiques ont écrit à plusieurs autres Souverains, dont la pluspart leur ont fait réponse, ayant fort approuvé & loüé leur zele pour la Paix: Les limites que nous nous sommes prescrites, ne nous permettent pas de joindre ici toutes ces Lettres: mais pour faire connoître les mesures qu'on a prises pour faire de pareilles propositions à la Cour Imperiale, il est nécessaire de voir les deux Lettres suivantes.

*Lettre écrite par les mêmes Cantons, à S. A. R.  
Mr. le Duc de Lorraine, le 6. Septembre 1706.*

SERENISSIME,

Comme presque toute l'Europe est dans une très forte guerre, & que nous voyons depuis long tems ces flammes horriblement allumées dans tout nôtre cher voisinage; l'obligation de nôtre juste compassion nous fait chercher les moyens, comme nous pourrions par des prières & respectueuses representations, faire sçavoir aux Très-hautes & hautes Puissances, les sentimens que nous avons depuis quelque tems, de contribuer d'une maniere convenante à une Paix generale. Pour executer ce Projet, nous sommes obligez d'avoir nôtre confiance à V. A. & la rechercher très-respectueusement, d'avoir la bonté ( puisque l'entrée de la Cour de l'Empereur ne nous est pas facile ) d'y faire envoyer la Lettre ci-jointe, afin que tant plûtôt, & par le secours de ses hauts offices, cette œuvre si loüable puisse trouver lieu. En même tems nous avons trouvé bon, de joindre pour V. A. une copie de

*Lettre des  
Cantons à  
Mr. le Duc  
de Lorraine.*

ectte

cette Lettre, afin qu'Elle puisse, non-seulement en voir le contenu; mais aussi meurement & genereusement peser nos sentimens pour contribuer à la Paix. Nous esperons que V. A. (qui apparemment ne seroit pas fâchée de revoir la Paix & la tranquillité dans tout le voisinage) voudra de son côté contribuer, avec sa naturelle & haute prudence, à l'avancement d'un si salutaire & juste Projet. Comme nous esperons de la generosité & douceur de V. A. S. cette faveur, Nous lui offrons respectueusement nos services, & prions le bon Dieu de vouloir benir cette œuvre, & conserver V. A. en toutes sortes de prosperitez. Donné, &c.

*Réponse de S. A. R.*

*Réponse de  
Mr. le Duc  
de Lorraine  
aux Suisses.*

PUISSANS SEIGNEURS, CHERS AMIS, &c.

Nous avons reçu la Lettre que vous nous avez écrite le 6. de ce mois, & avons d'abord envoyé à Vienne par un Courier exprès ce que y étoit jointe pour Sa Majesté Impériale: Et comme vos soins pour le rétablissement de la tranquillité commune, sont fort louables, nous souhaitons de bon cœur que le Tout-puissant, qui est seul dans le pouvoir d'achever un si grand ouvrage, dispose les esprits des Puissances qui sont en guerre, en sorte qu'il s'ensuive une Paix satisfaisante, & que l'on épargne le sang qui a été répandu jusqu'ici dans la Chrétienté. Nous assurons du reste Vos Puissances, que nous désirons toujours ardemment de contribuer à tout ce qui peut être de votre satisfaction, & de vous témoigner notre véritable amitié: Cependant nous demeurons tous prêts & portez à vous rendre des services

*Matières du tems.* Janvier 1707. 29  
vices agréables. Donné dans nôtre Ville de  
Luneville, le 18. Septembre 1706. De Vos  
Puissances, Affectionné, LEOPOLD

## ARTICLE V.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus conside-  
rable en ALLEMAGNE depuis  
le mois dernier.*

I. **P**endant plus de deux mois on avoit été dans de grandes inquietudes à la Cour de Vienne, sur ce que l'on n'y recevoit aucunes lettres de l'Armée du General Rabutin, & l'on étoit sur le point, pour ainsi dire, de faire publier un Monitoire pour avoir quelque revelation de ce qu'elle pouvoit être devenuë, lors qu'enfin l'on en reçût des nouvelles, qui quoi que desagréables, dissipèrent cette inquietude. Je joints ici la Copie d'une lettre écrite de Vienne à ce sujet le 17. du mois de Novembre dernier.

*Inquietude  
sur ce qu'est  
devenu le  
General Ra-  
butin.*

**E**nfin Mr. nous venons d'apprendre par la route de Pologne, que graces au Ciel, le General Rabutin & son Armée, n'avoient pas eu le malheureux sort de Coré, Datham & Abiron, qui, avec leurs complices furent engloutis dans les entrailles de la terre. Je n'oserois vous assurer que la Cour eût ignoré jusques à present le mauvais succès de l'entreprise du Comte Rabutin; mais du moins puis-je vous dire qu'elle n'a pas paru beaucoup surprise de cette nouvelle, lors que dans différentes familles on a reçu diverses lettres, qui conviennent toutes que nous avions assie-

*Lettre sur  
La levée du  
siegé de Cas-  
sovie.*

gé Cassovie, que nous en avons levé le Siege, & que nôtre armée en assez mauvais ordre, a repris la route de Transilvanie, dans le tems qu'on croyoit ici qu'elle marchoit vers le Danube pour joindre le General Staremberg.

Comme l'on ne pouvoit pas cacher long-tems ce mouvement, il semble qu'on avoit voulu y disposer les esprits, lors qu'on débita ici le mois dernier que les Transilvains s'étant revoltez de nouveau, cela avoit obligé le Comte Rabutin de retourner dans cette Principauté pour y châtier les Rebelles.

Ce General à la tête d'environ treize à quatorze mille hommes, fit une tentative vers la mi-Septembre pour surprendre la Forteresse d'Agria; mais son dessein lui ayant manqué, il tourna ses vûes sur Cassovie, parce qu'il fut informé qu'il n'y avoit que 600. hommes en garnison sous le Commandement du Sr. André Radits, à qui le Prince Ragotski en avoit donné le Gouvernement.

Le Comte Berezini, averti de ce dessein, détacha le Comte Caroli avec un Corps de Troupes, pour renforcer la Garnison: il fit entrer 3000. h. dans la Place le 22. Septembre, à la tête desquels il mit George Erdedi, Officier Hongrois de reputation, qui s'est signalé dans plusieurs occasions pendant la dernière guerre. Il donna des ordres pour voiturer dans la Ville les provisions, & les fourrages des Villages circonvoisines; ce qui s'exécuta pendant six jours avec une diligence extraordinaire; il employa le 17. & le 28. à faire brûler tout ce qui restoit, de même que les Fauxbourgs de Cassovie, afin d'ôter à nos Troupes les moyens de subsister.

Le 29. Septembre le General Rabutin se  
pre-

Présenta devant Cassovie en ordre de Bataille du côté de Suplack, mais ayant reconnu que la Ville étoit hors d'insulte de ce côté-là, il fit un mouvement pour l'aller attaquer du côté de Messava, parce que les rideaux favorisoient l'approche de la Place. Dès le premier Octobre il commença de faire tirer sur la Ville; le 4. il fit construire trois nouvelles Batteries, & approcher celles qui étoient déjà dressées: les tranchées furent poussées jusqu'auprès du fossé, dans lequel on jeta quantité de fascines pour le combler. On fit grand feu de part & d'autre jusques à la nuit du neuf au dix de ce mois là; & comme les Bastions de Forgats & de Teckeli, qui sont du nombre des nouveaux ouvrages qu'on y a faits, se trouverent fort endommagez, nôtre General fit encore jetter 225. Bombes de différentes grosseurs dans la Place, où elles mirent le feu dans plusieurs endroits, & fit faire quelques dispositions pour donner l'assaut la nuit suivante.

Cependant comme nos troupes, étoient fort fatiguées & que plusieurs de nos Soldats avoient été mis hors de combat par le feu des assiegez, le Comte Rabutin jugea à propos d'envoyer deux Officiers avec un Trompette au Commandant de la Place, pour le sommer de se rendre, sous offre d'un pardon général de la part de S. M. I. & d'un bon traitement pour sa garnison.

Le Sr. Radits les ayant écoutés, les fit conduire par le Major de la Place, dans l'Arcenal, qui les mena ensuite dans les Magazins, leur fit voir partie des fortifications, la Garnison sous les armes, qui consistoit à plus de 2600. hommes, outre les troupes postées dans les

endroits attaquez ou dans les autres corps de garde, & les ayant ramenez au Gouvernement, après qu'on leur eut fait faire cette revûe, ce Commandant Rebelle leur dit, d'aller faire ses complimens à Mr. Rabutin, & de lui dire, » qu'il le prioit d'avoir meilleure opinion de » lui & de sa garnison; que Cassovie n'étoit » pas une Place à rendre aux premiers jours » d'attaque; que si dans un mois, il lui fai- » soit faire des propositions raisonnables, il » l'assuroit qu'il lui repondroit en brave hom- » me.

Cette fiere reponse, & le recit que nos Officiers firent de l'état de la Place, faisant juger l'impossibilité qu'il y avoit de la reduire avec si peu de troupes, principalement étant avertis que le Prince Ragotski marchoit pour la degager, obligea le Comte Rabutin de tenir un Conseil de guerte, dans lequel il fut resolu de lever le siege; ce qui fut executé la nuit du dix au onze Oëtobre, ptenant la route de Tockay. Plusieurs des lettres venuës de cette armée assurent que nous n'avons perdu à ce siege, que mille ou douze cens hommes; mais que le reste a besoin de repos, qu'on ira sans doute chercher en Transilvanie, puis qu'on ne voit aucune apparence de pouvoir penetrer dans la Basse-Hongrie pendant tout l'hiver.

II. Cette Lettre prouve que tout ce qu'on avoit debité à Vienne de la prise de Cassovie, n'étoit fondé que sur un faux bruit.

*Situation*  
*Cassovie.* Cette Ville est la plus grande, & la mieux peuplée de toute la Haute-Hongrie; on lui donne même le titre de Capitale de cette partie du Royaume, comme elle l'est du Comté d'Abanwiwar. Elle étoit autrefois  
Ville

Ville libre, & jouïſſoit de pluſieurs privilèges & prerogatives, dont les Empereurs de la Maïſon d'Autriche ont voulu la dépoüiller, ce qui leur a allié l'affection des habitans, qui ſont preſque tous Calviniſtes ou Lutheriens; La Place eſt très bien fortifiée, on y a fait pluſieurs ouvrages à la moderne, lors de la dernière guerre & pendant le cours de celle-ci. Elle eſt ſituée ſur la rivière de Hernat, que d'autres nomment Kunnert, qui forme un grand Marais un peu au deſſous de la Ville. Elle a au Septentrion Eſperies, qui n'en eſt qu'à cinq lieuës d'Allemagne: Tockai au midi, qui en eſt à dix lieuës; Mongats à l'Orient, qui en eſt à quinze, & Agria entre le Midi & l'Occident, qui en eſt à vingt lieuës: Cette Place ſouffrit beaucoup pendant la dernière guerre contre les Turcs.

III. Le 14. Novembre il y eut un rude Combat près de Caniſcha ſur les Frontières de la Stirie, entre un Corps d'environ quatre mille Imperiaux, commandé par le Général Annibal Heiſter, & huit mille Mécontents, qui avoient à leur tête les Comtes Budiani & Bezeredi. On s'acharna ſi fort de part & d'autre, que quoi que les Hongrois euſſent été repouſſés par deux fois, ils ne laiſſerent pas au troiſième choc, de rompre la Cavalerie Imperiale, qui ayant pris la fuite, laiſſa l'Infanterie expoſée, de maniere qu'elle fut preſque toute taillée en pieces, le Sr. Heiſter fut bleſſé & fait priſonnier, & mourut peu après de ſes bleſſures. Les Mécontents prirent tout le Canon & les Bagages des Imperiaux, qui par cette défaite, laiſſent la Stirie & l'Etclavonie expoſés aux ravages des  
Me-

*Combat de  
Caniſcha, où  
le General  
Heiſter fut  
défait,*

Mécontens, à moins que l'Empereur n'y envoie incessamment d'autres troupes, pour veiller à leur sûreté.

## ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, en SAXE, & Pais du Nord, depuis le mois dernier.*

*Le Czard assiege Wibourg & le-ve le siege.*

I. **U**N Corps de trente mille Moscovites, ayant à leur tête le Czard, formerent le siege de Wibourg en Finlande, qui est un Port de Mer considerable, dans le Golfe de même nom, appartenant au Roi de Suede. La tranchée fut ouverte le 12. Octobre, & le 15. il y avoit 14. Mortiers & 30. pièces de Canon en batterie, qui foudroyoient la Place à la Hollandoise; car la plûpart des Canoniers étoient Hollandois. Le Gouverneur, ayant fait sortir de la Ville par la Mer, les femmes, enfans, & toutes les bouches inutiles, se défendit si vigoureuſement, que les Moscovites, (avertis que le Général Maydel, assembloit les Milices du voisinage, pour en augmenter son petit Corps d'Armée, & aller tenter le secours de la Place,) leverent le siege la nuit du huit au neuf Novembre, & laisserent dans leur Camp une partie de leur Artillerie, avec quantité de Bombes, Boulets & autres instrumens & munitions de guerre.

*Suite de la Bataille de Kalisch.*

II. La Bataille que le Roi Auguste gagna près de Kalisch le 29. Octobre, quoi que compiete, n'a pas beaucoup avancé ses affaires, ni derangé celles des Rois de Suede & Stanislas: Il y eut néanmoins environ 3000.

Suedois

*Matières du tems.* Janvier 1707. 35

Suedois ou Polonois tuez sur la place, & 1200. prisonniers, du nombre desquels étoit le Général Mardefeld, qui ayant été blessé fut pris dans la mêlée, & le Sr. Potoski, Palatin de Kiovie, qui commandoit les Polonois du parti du Roi Stanislas, eut le même sort avec son Epouse, ayant été pris après le Combat dans Kalisch. L'un & l'autre furent menés à Varsovie; mais le premier fut d'abord mis en liberté sur sa parole, & l'autre enfermé dans l'Arcenal. Le Général des Moscovites, demanda celui-ci au Roi Auguste pour l'envoyer au Czard; mais sur les remontrances du Prince Lubomirski, Commissaire Général de l'Armée de la Couronne, & de plusieurs autres Seigneurs Polonois, Sa Majesté n'osa pas livrer cette victime aux Moscovites, parce que toute la Nation Polonoise paroissoit y être interessée.

*Palatin de  
Kiovie fait  
prisonnier.*

III. On crut d'abord que le Roi de Suede quitteroit l'Electorat de Saxe, pour ramener ses troupes en Pologne, & chercher l'occasion de sa revanche; On débita même plusieurs circonstances des mesures qu'on prenoit pour cela; Cependant on fut surpris d'apprendre peu de jours après, que la Paix étoit concluë entre les Rois de Suede, Auguste & Stanislas.

*Paix de  
Pologne.*

Comme l'on n'avoit point pris aucune negociation de cette Paix, ni le choix d'aucune Place pour les Conférences, les premiers avis de ce Traité surprirent si fort toutes les Cours de l'Europe, qu'il n'est pas étonnant si peu de gens y ajoutèrent foi, jusques à ce que les Ministres de Suede eurent communiqué cette nouvelle aux Souverains près de qui ils resident; Il ne falloit

pas des témoignages moins authentiques pour persuader une chose presque incroyable ; Car qui se feroit avisé de croire, ( sur la foi des nouvelles publiques, ) que le Roi Auguste, au sortir du gain d'une Bataille complete, eut acquiescé à un Traité aussi desavantageux, qu'est celui qui vient d'être conclu ? & qu'après avoir ruiné ses Etats Hereditaires, pour acheter la Couronne de Pologne, & le maintenir sur le Trône, eût renoncé à cette même Couronne en faveur de son ennemi ? sans doute que ce Prince, méprisant les regles du *qu'en dira-t'on*, a envisagé cette renonciation d'un autre œil que ne feroient pas les autres Princes ; on avoit crû jusques à present, qu'il n'appartenoit qu'aux Rois de Theatre, d'abandonner volontairement leur Couronne ; mais le Roi Auguste, par une generosité peu commune, a voulu pratiquer le Conseil qu'on donnoit à un autre Auguste, lors qu'on lui disoit,

*Suivez, suivez, Seigneur, le Ciel qui vous  
inspire,  
Vôtre gloire redouble à mépriser l'Empire,  
Et vous serez fameux chez la posterité,  
Moins pour l'avoir conquis, que pour l'avoir  
quitté,  
Le bonheur peut conduire à la grandeur su-  
prême ;  
Mais pour y renoncer, il faut la vertu même,  
Et peu de genereux vont jusqu'à dédaigner,  
Après un Septre acquis, la douceur de regner.*

Le Traité de Paix dont nous parlons, ayant été négocié & conclud très-secretement, par les Ministres des deux Rois, sans  
la

la participation même du Roi Stanislas, fut signé au Camp du Roi de Suede le 24. Octobre, & ratifié par les Rois de Suede & Stanislas le 14. Novembre, qui firent publier la Paix à la tête de leurs Armées. Le Roi Auguste ne l'avoit pas encore ratifié, lors qu'on en envoya plusieurs Copies de Saxe, dans les Cours d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Angleterre, d'Hollande, &c. Nous en avons reçu sept copies par différentes correspondances, qui se font toutes trouvées conformes; je ne sçai si cela suffit pour autoriser les 22. Articles, dont je joins ici la substance; s'il y a quelque chose à reformer, nous pourrons le faire, lors que la vérité fera un peu mieux éclaircie.

*Articles de la Paix de Pologne.*

I. Qu'il y aura Paix & amitié perpétuelle entre le Roi de Suede, le Roi Stanislas, & le Roi Auguste.

*Articles de  
cette Paix.*

II. Que les dommages causés de part & d'autre, seront réciproquement compensés & mis en oubli

III. Que le Roi Auguste renonce à tous les droits qu'il peut avoir à la Couronne de Pologne, en faveur du Roi Stanislas, & d'en donner sa Declaration en forme, ne se réservant que le titre & les honneurs de Roi.

IV. Que Sa Majesté renonce à toutes les alliances qu'il a faites contre les Rois de Suede, & Stanislas, & s'engage de ne point assister le Czar.

V. Promet d'annuller, comme il revoke dès à présent tous les Decrets des Dietes contraires au present Traité.

VI. Que le Roi Stanislas aura la liberté de

con-

conserver ou d'ôter les Charges de ceux à qui elles ont été conférées depuis son élection.

VII. Que le Roi Auguste restituëra la Couronne, le Sceptre, & les autres joyaux, de même que les Archives de Pologne, qui ont été transportez en Saxe.

VIII. Que les les Princes Jaques & Constantin Sobieski, de même que tous les prisonniers Suedois, Polonois, Lithuaniens & Saxons, seront mis en liberté.

IX. Que le Roi Auguste employera ses bons offices auprès du Pape pour la liberté de l'Evêque de Pologne.

X. Que les troupes Suedoises, Polonoises & Saxones, demeureront dans les lieux où elles sont, jusques à la ratification & à l'exécution du Traité.

XI. Que les Villes & Châteaux de Cracovie & de Tickozin, seront évacués par le Roi Auguste.

XII. Que le Roi de Suede fera pareillement évacuer les Villes & Châteaux de Leipzich & de Wittemberg.

XIII. Que les hostilités cesseront en Saxe, du jour de la signature du Traité, & en Pologne trois semaines après.

XIV. Que le Roi de Suede & le Roi Auguste agiront de concert, comme Membres de l'Empire, pour y maintenir la Religion Protestante, ainsi qu'elle a été établie par la Paix de Westphalie.

XV. Qu'il ne sera fait aucun changement à cet égard dans la Saxe, ni dans la Luface.

XVI. Qu'en cas que le Roi Auguste soit inquieté au sujet de ce Traité, le Roi de Suede & le Roi Stanislas, lui donneront toute sorte d'assistance, & ils auront soin de ses inter-

rêts quand ils feront la Paix avec le Czar.

XVII. Le Roi Auguste se charge d'obtenir la garantie de ce Traité de l'Empereur, de la Reine d'Angleterre, & des Etats Generaux des Provinces Unies.

XVIII. Le Roi Auguste promet de faire livrer entre les mains du Roi de Suede, Jean Rethel Patkul, & les autres traitres Suedois, qui pourroient s'être refugiez en Saxe.

XIX. Que l'on restituëra à Sa Majesté Suedoise les Canons, Drapeaux, Etendars & Timbales, pris par les Saxons sur les Suedois.

XX. Que les Sentences renduës contre l'honneur du Colonel Goors, seront annullées & abolies.

XXI. Que les Troupes Suedoises qui sont en Saxe y resteront avec la même discipline, jusques à ce que le Roi Auguste ait executé les Articles du Traité qui le concernent.

XXII. Et enfin, que les ratifications de ce Traité, seront échangées au plus tard dans trois semaines.

IV. Dès que cette Paix fut publiée en Saxe, le Roi Stanislas envoya complimenter le Roi de Suede, tant en son nom, qu'en celui de la Republique de Pologne, & le remercier de ce que Sa Majesté Suedoise avoit enfin trouvé le moyen de rendre le repos à leur Patrie. Les Princes de Saxe-Gottha, de Saxe-Zeith, de Saxe Weyssensfeld & de Saxe-Mersbourg, furent en personne au Camp pour saluer ce jeune & intrepide Monarque, qui fut de même complimenté par tous les Ministres étrangers qui sont à sa suite, & par ceux que plusieurs Princes de l'Empire lui députerent.

*Le Roi Au-  
guste ratifie  
& fait pu-  
blie la  
Paix.*

V. On vient d'apprendre que le Roi Auguste ayant ratifié le Traité dont nous venons de parler, avec quelques petits changemens, qui ont été approuvés par le Roi de Suede, & qui ne dérogent point à la renonciation de la Couronne ; cette Paix avoit été publiée à Dresden & dans tout l'Electorat de Saxe; Que le Roi Auguste étoit parti de Varsovie avec toute sa Maison & une partie de ses troupes pour revenir en Saxe; sur ce principe, on ne fait plus difficulté d'ajouter foi à un Traité qui a paru douteux pendant quelque tems.

#### ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.*

*Milord  
Hedge perd  
sa Cassette.*

I. JE ne connois point d'Etat si fertile en écrits contre le Gouvernement que l'Angleterre; parmi ces ouvrages que la Cour appelle *Libelles*, il s'en trouve souvent qui font impression sur les esprits; je ne sçai si l'on aura mis de ce nombre tous les papiers qui se sont trouvés dans une Cassette de Milord Hedge, Secrétaire d'Etat, qui fut perduë revenant de Neumarquet à Londres. Le conducteur de son fourgon trouva une des planches de son chariot enfoncée, lors qu'il arriva à l'hôtel, & on a jugé que la Casette s'étoit perduë dans cette occasion; d'autres disent qu'elle a été enlevée dans le Cabinet de ce Ministre; quoi qu'il en soit on assure que la lettre que je joins ici a été tirée de cette Casette; on en a repandu plusieurs Imprimés dans

*Matières du tems.* Janvier 1707. 41  
dans Londres, & l'on l'a ensuite traduite en  
Français.

*Lettre à la Reine, tirée de la Cassette  
de Milord Hedge.*

MADAME,

LE zèle très respectueux que j'ai pour la gloire de V. M. me fait prendre la liberté de lui mander mes sentimens sur les bruits qui se répandent de toutes parts, que les Puissances intéressées à la guerre, songent à la terminer par une Paix plus avantageuse pour eux que pour V. M. Si j'avois l'honneur d'aprocher de la Personne Royale, avec autant de facilité que le font des Sujets moins zelez que moi, j'aurois celui de dire à V. M. bien des choses ( sans m'ériger en Conseiller ) que la bienfiance & le très-profond respect que j'ai pour V. M. ne me permet pas d'inferer dans une Lettre, qui pourroit m'attirer de puissans ennemis dans l'Etat.

*Lettre à la  
Reine tirée  
de cette Cas-  
sette.*

Vos Ministres, MADAME, sont trop éclairés pour vous conseiller cette Paix; & s'ils sont véritablement portés, comme ils doivent l'être, pour la plus grande gloire & le service de V. M. ils doivent vous faire connoître, MADAME, que ce n'est qu'à la dernière extrémité, que V. M. doit s'y résoudre: Elle doit même éloigner de son Conseil tous ceux qui paroissent y avoir quelque penchant. Je ne doute pas qu'on ne représente à V. M. que cette Guerre ruine le Commerce de ses Peuples; qu'ils sont fatiguez par les Subsidés ordinaires & extraordinaires qu'ils payent depuis plusieurs années; que la perte des Vaisseaux de guerre & des Navires Marchands a diminué vos forces maritimes,

&

& presque épuisé la Grande Bretagne de ses meilleurs Matelots ; que les grandes sommes que V. M. a envoyé au delà de la Mer, & sur tout en Espagne & en Italie, ont presque tari la source des Finances de vos Royaumes. Mais, MADAME, outre que tous ces maux ne sont pas tout-à fait tels qu'on les presente aux yeux de vôtre Peuple, il est certain que les Anglois ne sont pas encore réduits au point où vous devez les souhaiter, Si V. M. veut regner paisiblement & aussi absolument qu'il appartient à une Grande Reine.

Vôtre Majesté connoît l'humeur inquiète & turbulente de nôtre Nation, qui ne pouvant rester paisible, fomentera des guerres intestines dans vos Royaumes, qu'il seroit difficile d'assoupir. V. M. ne voit-elle pas déjà la mutinerie de la plûpart des Ecossois, qui ne peuvent se résoudre à obéir à leur Souveraine, quoi qu'Elle ne leur demande qu'un simple consentement, pour un Traité si avantageux aux deux Royaumes, & si glorieux à vôtre Regne? Que ne feroient-ils pas, MADAME, si V. M. à l'exemple de la plûpart des autres Souverains, entreprenoit de les dépouïller des Privileges & des Libertez qu'on accorde très-souvent à tout un Peuple, en consideration des services de quelques Particuliers, ou pour un bien de Paix dans des occurrences fâcheuses?

La guerre étrangere peut produire trois bons effets pour la gloire & l'interêt de V. M. Le premier, que par le succes de vos Armes au delà de la Mer, V. M. se fait craindre & redouter chez toutes les Puissances de l'Europe: Secondement, elle vous donne lieu d'occuper loin de la Cour plusieurs esprits mutins, & pur-  
ger

ger le Royaume d'une infinité de sénéans, qui dans la Paix ne s'occuperoient qu'au pillage, tant dans les Villes qu'à la Campagne, ou à exciter des troubles dans le Royaume; En troisième lieu, la guerre apauvrissant le Peuple, le rend beaucoup plus souple aux volonteés de la Cour. Oüi, MADAME, je le repete encore, tant que les Anglois seront dans le repos & dans l'opulence, le Trône a lieu de tout apprehender; puisque ce sont des matieres si combustibles parmi nôtre Nation, que la moindre étincelle de division est capable d'y allumer des Revoltes & des Guerres civiles, mille fois plus dangereuses que les Guerres étrangères. Ainsi, MADAME, si de deux maux il faut éviter le pire, empêchez autant que vous le pourrez, que ces propositions de Paix, ne viennent pas à la connoissance de vôtre Parlement, de crainte qu'en les examinant il ne voulût trop approfondir la matiere, & ne ralentir son zele à vous accorder des Subsidés.

La representation que V. M. fera à l'Assemblée des grands progresz que vos armes ont fait la Campagne derniere, doivent exciter ce Parlement à vous accorder de plus grands subsidés pour l'année prochaine; mais dès que les Actes concernant cette matiere auront reçu leur derniere perfection, il est de l'interêt de V. M. de dissoudre le Parlement sans lui donner le tems, par une longue Scéance, d'examiner de trop près la situation des affaires du Royaume, encore moins de réfléchir sur celles qu'on agite au de là de la Mer.

Si V. M. a quelques avis à demander sur la situation presente des affaires de l'Europe, elle doit se composer un Conseil de ses plus fidelles Generaux de terre & de mer, & des  
princi-

principaux qui ont le manientement des Finances; car outre qu'ils peuvent mieux informer V. M. du sentiment des Troupes & des forces de l'Etat, ils sont beaucoup plus éclairés sur la matiere dont il est question, que ne le peuvent être des gens, dont la plupart ne sont jamais sortis d'Angleterre, qui ne se sont occupez que de l'étude des Loix du Royaume, qui très-souvent ne regardent qu'un Gouvernement populaire, & qui sont très-ignorans dans le bel art de regner paisiblement & glorieusement, qui sont les deux avantages que je souhaite à V. M. de laquelle j'ai l'honneur d'être &c.

Cette lettre a fait beaucoup de bruit à la Cour; on a voulu imputer à Milord Hedge la perte de cette Cafette, où l'on dit qu'il y avoit des papiers d'une grosse consequence; & l'on prétend que c'est à cette occasion que ce Seigneur s'est demis de sa Charge de Secrétaire d'Etat, que la Reine a donné au Comte de Sunderland.

*Auteur  
condamné  
au Carcan.*

II. Sur la fin du mois de Novembre, on condamna au Carcan, & à une grosse amende le Docteur Brawn, & l'Imprimeur Evans, celui-là pour avoir composé, & celui-ci pour avoir imprimé un Ecrit, qui a pour titre, *Lettre à Mr. le Secrétaire Harley*. La rigueur du jugement fait aisé comprendre que ce petit ouvrage n'est pas du goût de la Cour.

*Mr. de  
Schowel  
contraint de  
relâcher en  
Portugal.*

III. La Flotte commandée par le Vice-Amiral Schowel fut si maltraitée par les vents violents qui regnerent pendant qu'il étoit en Mer, qu'outre la perte de tous les chevaux embarquez; celle de plusieurs Vaisseaux

*Maticres du tems.* Janvier 1707. 45

seaux, & le delabrement des plus grôs Navires de guerre, il est mort beaucoup de Soldats & de Matelots: On peut juger de l'état où ces malheureuses Troupes ont été reduites, puisq̃ue Mr. Schowel, au lieu de les aller débarquer dans le Royaume de Valence, (où l'Archiduc attendoit ce secours depuis plus de quatre mois,) les a débarquées à Lisbonne, & le Roi de Portugal leur a assigné des quartiers d'hiver pour les rétablir le mieux qu'on pourra.

IV. La tempête a produit d'autres desordres sur les Côtes d'Angleterre, & d'Irlande, où l'on a vû de perpetuels naufrages, pendant les mois d'Octobre & de Novembre: Il seroit trop triste, & trop ennuyeux d'en faire ici un détail; il suffira pour en donner une idée, de dire que le 24. Octobre dans le seul Port de Yarmouth, il y perit neuf Vaisseaux Anglois ou Hollandois chargez de Draps & autres marchandises, prêts à faire voile pour l'Espagne, dont tous les équipages furent perdus, & sans avoir rien pû sauver. Le Vaisseau de guerre nommé le Nassau, qui escortoit plusieurs Bâtimens marchands fut brisé sur un banc de de sable près de Portsmouth: Le Lion-Galey richement chargé pour la Jamaïque, eut le même sort aux Dunes; enfin on écrit de Londres, & d'Amsterdam que depuis trois mois, les deux Nations ont perdu plus de 120. Vaisseaux de guerre, marchands, ou Bâtimens de transport, engloutis dans la Mer par le mauvais tems, ou tombez entre les mains des Armateurs François; ce qui a déjà produit beaucoup de banqueroutes, sans celles qui branlent au manche.

*Desordres  
causés par la  
tempête à  
Yarmouth  
&c.*

D

V. Nous

*Reflexions  
sur la situa-  
tion des af-  
faires d'E-  
casse.*

V. Nous marquâmes le mois dernier, quel-  
ques motifs de difficulté, qui se présenteren-  
t à l'ouverture du Parlement d'Ecosse, à l'égard  
de l'Union des deux Royaumes. Depuis ce  
tems-là, la matiere s'est un peu échauffée, &  
les esprits paroissent toujours fort oposés;  
ceux qui croient connoître les intérêts & le  
genie de ces deux nations, ne font pas diffi-  
culté de dire que la Cour d'Angleterre, au-  
ra la mortification de voir échouer un si  
grand dessein: sans rien décider sur l'intérêt  
des peuples, il faut convenir, que si l'entre-  
prise n'est pas heureuse, elle est néanmoins  
digne d'une Reine, qui ne neglige rien pour  
immortaliser sa gloire, en tâchant de perfec-  
tionner un ouvrage que le Roi Guillaume  
avoit commencé; lequel (de même que la  
Reine sa belle-Sœur,) n'ayant point d'enfans  
pour lui succéder, ne devoit pas beaucoup se  
mettre en peine, de ce que le renversement  
des anciennes Loix d'Ecosse, pouvoit produi-  
re dans le tems à venir: mais abandonnons ces  
fortes de reflexions aux pretendus Prophe-  
tes de ce siecle; & contentons-nous de rapor-  
ter quelques événemens de ce qui s'est déjà  
passé à Edimbourg, sur cette importante  
matiere.

*Les Ecof-  
sois persistent  
à rejeter le  
Traité d'U-  
nion.*

VI. Le Traité d'Union consiste en vingt-  
cinq articles, dont les principaux sont; que  
les deux Royaumes n'en composeront qu'un  
à l'avenir; qu'il n'y aura qu'un Parlement,  
sous le nom de *Parlement de la Grande Bre-  
tagne*, qui tiendra ses Seances en Angleterre;  
Que l'Ecosse y enverroit ses Deputez, à  
condition que les Ducs, les Marquis, les  
Lords & les autres Pairs d'Ecosse, cederoient  
le pas à la preface aux Seigneurs Anglois  
de

*Matières du tems.* Janvier 1707. 47  
de la même Clace; Qu'il ne pourroit y avoir  
que 61. Deputez Ecoffois au Parlement,  
sans que le nombre des Deputez Anglois  
pût être limité; Que toutes les matieres se-  
roient decidées dans les deux Chambres à la  
pluralité des voix, &c.

A peine ce Traité fut connu en Ecoffe, par  
l'impression qu'on en fit, pour en donner des  
Copies à tous les Membres, que le Parle-  
ment se trouva accablé de Requêtes & d'A-  
dressé de la part des Provinces, des Villes,  
des Bourgs & des Communautez, qui ten-  
doient toutes à rejeter un Traité, qui n'a-  
voit pour but que le renversement des Loix  
& des Privileges de la nation; On vit mê-  
me plusieurs écrits anonymes, où les Au-  
teurs pretendoient developer les motifs & les  
intrigues les plus secretes de la Cour de Lon-  
dres, pour reduire l'Ecoffe en simple Pro-  
vince d'Angleterre; Tous ces differens rai-  
sonnemens, ayant animé le peuple d'Edim-  
bourg, il s'atroupa le 3. & le 4. du mois de  
Novembre, voulant sacrifier à sa fureur,  
les Deputez qui avoient signé le Traité  
d'Union à Londres, & ceux qui contre les  
droits & les Privileges du Parlement, avoient  
introduit des Troupes étrangères dans la Ca-  
pitalle d'Ecoffe, dans la vûe de gêner les  
deliberations.

Ce desordre fut néanmoins apaisé par la  
prudence des Magistrats les plus moderez;  
mais les Troupes n'évacuerent point la Ville,  
comme on l'avoit fait espérer aux Bourgeois;  
ce qui obligea le Comte d'Errol, Grand Con-  
nêtable, de faire une protestation contre cet-  
te nouveauté, qui rejalissoit contre les Pri-  
viliges de la Ville & la liberté du Parlement.

Le Peuple d'Edimbourg a allégué les mêmes raisons avancées par les autres Provinces & Villes du Royaume, à l'égard du pouvoir arbitraire que les Anglois vouloient s'arroger en rendant l'Ecosse Province dependante d'Angleterre, la Religion Presbiterienne soumise aux Episcopaux, & la ruine totale du commerce & du Royaume; Il en a allégué d'autres qui sont particulieres à la Ville d'Edimbourg; sçavoir que cette Capitale alloit par ce Traité perdre toutes ses prerogatives; que les habitans ne subsistoient que par la dépense qu'y faisoit la Noblesse qui y reside, principalement lors des assemblées du Parlement, que non seulement la Ville se trouveroit frustrée de ces avantages, & deviendroit deserte, lors que ces Seances se tiendroient en Angleterre; mais aussi que tout l'argent du Royaume en sortiroit, soit par les appointemens des Dep<sup>tez</sup>, soit parce que la Noblesse se verroit dans la necessité d'aller resider à Londres, pour y postuler des Emplois, ou pour y solliciter les affaires qu'elles auroient au Parlement.

Dans toutes les seances, qui se sont tenues depuis l'ouverture du Parlement, on a toujours trouvé des oppositions à l'égard de cette affaire épineuse; mais dans celle du 15. Novembre, on y parla avec bien plus de chaleur; Car le Marquis d'Annadale, fit une remontrance, dans laquelle il fit voir l'aversión generale que les Ecossois avoient pour cette union, *qui, dit-il, alloit à la ruine de l'Etat, au renversement de l'Eglise, des Loix, & des Privileges de la Nation; qu'un pareil Traité ne pouvoit être qu'une semence d'animositez, de discordes, & de jalousies entre*  
les

*Matières du tems. Janvier 1707. 49.*  
les deux Nations, qui les engageroit inmanquablement à une rupture. Qu'il croyoit qu'il seroit à propos de prendre une resolution finale, par laquelle, en gardant l'indépendance de la Couronne, & du Gouvernement d'Ecosse, on pourroit se lier plus étroitement avec l'Angleterre, d'interêt, d'Aliances, de guerres, de commerce, & d'amitié.

Cette remontrance fut lûë, & aplaudie par un très grand nombre des Deputez; & comme le Grand Chancelier proposa de déliberer sur l'aprobation du premier article du traité d'Union, le Duc d'Athol declara qu'il faisoit une protestation, demandant qu'elle fût registrée dans les Registres de la Cour, ce qu'on n'osa pas lui refuser, de crainte d'un nouveau soulèvement; cette protestation contenoit en substance; *Que l'incorporation de l'Ecosse a l'Angleterre en ne composant qu'une Nation, pour n'avoir à l'avenir qu'un même Parlement, étoit un attentat manifeste aux interêts, à l'honneur, aux privileges des Pairs, & des Communantez, aux libertez des Sujets, & nottament à l'Acte de la trentième année du Regne du Roi Jaques VI. qui declare coupables de haute trahison, ceux qui preten lront diminüer ou detruire la Dignité du Parlement d'Ecosse; Et qu'ainsi il s'opposoit tant en son nom qu'en ceu: des autres Seigneurs, Nobles, Bourgeois & bons Citoyens du Royaume, à l'aprobation ou consentement que quelques mal informés des Loix du Royaume, ou mal intentionnez au bien de l'Etat, voudroient donner à ce pernicieux Traité de pretendüë Union.*

Après l'enregistrement de cette opposition, il fut délibéré & conclu, qu'on im-

primeroit une liste des Députés des deux Chambres, sur deux colonnes, dont l'une seroit composée des Membres oppozés à l'Union, & l'autre de ceux qui y sont favorables: C'est apparemment afin que la Cour de Londres connoisse ceux qui lui sont dévoués; mais peut-être aussi, que ces Chambres mi-parties pourroient bien servir de levain à quelque desordre difficile à appaiser.

*Projet pour  
un Subside  
très-modé-  
que.*

VII. Le Grand Commissaire, & le Grand Chancelier voyant que l'affaire dont nous venons de parler, avoit déjà occupé le Parlement depuis plus d'un mois, sans y avoir rien avancé, trouverent à propos de changer de batterie; puisque le 19. du mois de Novembre on mit sur le tapis l'affaire du Subside. On lût ce jour-là un Projet, pour accorder seulement à la Reine une somme de cinquante-six mille livres sterling, pour l'entretien des Troupes de Mer & de Terre, servant à la garde & sûreté du Royaume, pendant l'espace de huit mois. Si le Parlement d'Angleterre étoit à proportion aussi modeste dans ses offrandes, les Ministres de cette Couronne, dans les Pais étrangers, ne seroient pas si fort à la continuation de la guerre. Quelque modique que soit le Subside proposé par les Ecoissois, il y a apparence que dès qu'ils y auront mis la dernière main, leur Parlement sera prorogé, & peut-être cassé; afin d'attendre une occurrence plus favorable, pour agiter les autres matières, qui devoient y être examinées: car à l'égard de l'Union, bien des Gens se verroient trompez, si elle avoit son accomplissement.

*Parlement  
d'Angleterre-*

VIII. Le Parlement d'Angleterre fit l'ouverture de ses séances le second Decembre; mais

*Matières du tems.* Janvier 1707. 51  
mais il fut prorogé jusqu'au 14 afin de don-  
ner le tems à celui d'Ecosse de debrouïller le  
affaires dont nous venons de parler. *re prorogé.*

## ARTICLE VIII

*Qui contient ce qui s'est passé de plus confide-  
rable en HOLLANDE, & aux PAIS  
BAS depuis le mois dernier.*

I. **L**Es Venitiens & les Florentins, fati-  
guez de la guerre qu'ils avoient au-  
trefois avec Alphonse Roi d'Aragon, lui en-  
voyèrent des Ambassadeurs pour lui faire des  
propositions de Paix; un des Ministres de ce  
Prince, craignant que cette Paix n'alterât  
les profits clandestins que la guerre lui pro-  
curoit, tâcha d'é luder cette Paix, sous pre-  
texte que ceux qui la demandoient, l'ache-  
teroient bien cherement; mais Alphonse lui  
répondit, avec une ame digne d'un Sou-  
verain; *Je n'ai jamais appris à vendre la Paix;  
mais je sçai la donner, & il me suffit d'avoir  
obligé mon ennemi à me la demander*

*Beaux sen-  
timens d'un  
Prince à qui  
l'on deman-  
de la Paix.*

On pourra voir dans les deux lettres sui-  
vantes, si les Etats Generaux des Provinces-  
Unies ont des sentimens aussi justes & aus-  
si équitables que ceux d'Alphonse; si verita-  
blement ils aspirent à procurer à leurs Peu-  
ples une prompte tranquillité, & s'ils ne font  
aucune attention aux avantages que quel-  
ques particuliers trouveroient dans la con-  
tinuation de la guerre.

*Lettre de Mr. l'Electeur de Baviere aux Srs. van Collen & Cuper, Députez de Mrs. les Etats Generaux. Ecrite de Mons le 21. Octobre 1706.*

**T**E ne doute pas, Messieurs, que vous ne soyez informez des dispositions que le Roi Très Chrétien a fait connoître depuis un an, par différentes voyes, suivant les occasions qui se sont présentées, pour mettre fin à la guerre qui afflige depuis plusieurs années la plus grande partie de l'Europe; le Roi Très-Chrétien l'a fait avec une sincere intention d'avancer la conclusion d'une Paix solide & durable; Cependant comme les gens qui ont agi pour cela, l'ont fait secrettement, parce qu'ils n'étoient point autorisez de le faire autrement, ceux qui ne sont pas portez pour la Paix, ont mal interprété ces premieres démarches, & les ont voulu faire passer pour un dessein formé de détacher Mrs. les Etats Generaux de leurs Alliez, afin de profiter par la suite de leur désunion. Cette vûë est trop contraire aux sincereres intentions du Roi Très-Chrétien pour laisser plus long-tems douter de ses veritables desseins, il s'est déterminé à proposer d'ouvrir incessamment des Conferences, dans lesquelles ceux qui seront chargez de ses pouvoirs, puissent avec ceux à qui la Reine d'Angleterre, & Mrs. les Etats Generaux voudront donner les leuts, chercher les moyens de conclure une paix durable. Il a fait faire la même declaration à Milord Duc de Marlborough, par un homme de confiance, à qui j'ai expliqué ses sentimens pour l'en informer: Et je m'acquitte avec plaisir de la Commission que

*Matières du tems.* Janvier 1707. 53

que Sa Majesté m'a donnée de vous dire , qu'étant persuadé, Messieurs, de vôtre bonne volonté , pour contribuer à un si grand bien, il sera fort aisé, que Messieurs les Etats Generaux vous donnent leur pouvoir, pour assister aux Conférences que Sa Majesté consent être tenuës dans tel lieu qu'on jugera convenable entre les deux Armées, pour le tems qu'elles resteront en Campagne, & ensuite entre Bruxelles & Mons. Je vous prie d'instruire Messieurs les Etats Generaux de ces dispositions du Roi Très-Chrétien, auxquelles j'espere que les leurs se trouveront conformes, pour le repos & le bien de la Chrétienté. J'attens par vous leur réponse, & suis, Messieurs, tout à vous, *Signé*, M. EMANUEL, Electeur,

II. On ne jugea pas à propos de communiquer cette Lettre à tous les Membres de l'Etat, par la crainte que quelques uns trop zelés amateurs du repos de la Patrie, ne donnassent aisément les mains aux Conférences que l'on proposoit d'autant plus qu'elles ne pouvoient porter aucun prejudice aux intérêts particuliers de chacun des Hauts Alliez, puis qu'ils y auroient députez leurs Ministres ou Agens pour y discuter & soutenir leurs droits & leurs pretentions, le pretexte de ce silence paroît néanmoins plausible, puis que c'étoit dit-on, pour communiquer cette proposition à la Reine d'Angleterre, & sçavoir ses sentimens; quoi que ce fût à Milord Marlborough de les expliquer, puis que Mr. de Baviere l'avoit fait informer des mêmes intentions de la Cour de France; ce retardement faisoit esperer à quelques-uns que

*Silence gardé par les Hollandois sur cette proposition.*

la Reine d'Angleterre donneroit agréablement les mains à finir une guerre ruineuse à ses Sujets, avec d'autant plus de facilité que son Royaume est l'Etat le moins intéressé dans la guerre d'aujourd'hui; mais ceux qui avoient de pareils sentimens ne réfléchissoient, sans doute pas, que les Souverains d'Angleterre ne régneront jamais si absolument que lors que leurs Royaumes se trouvent engagez dans quelque guerre étrangere.

Les résolutions de la Cour de Londres, arrivèrent enfin à la Haye au commencement du mois de Novembre; la Reine ne trouva pas à propos d'en charger quelque Seigneur Anglois, quoi qu'il y en ait un assez grand nombre de dévoués à son service, & qui pour lui plaire, auroient peut-être fait peu d'attention à l'intérêt general de leur Nation. Cette Princesse jeta les yeux pour cette Commission, sur le Sieur de Guiscard, ci-devant Abbé de la Bourlie; étant bien persuadée que ce n'étoit pas un homme à craindre dans pareille occasion, & que ce jadis Abbé, n'oublieroit rien pour prolonger la guerre.

On ne croit pas que les Hollandois ayent donné une entiere créance à tout ce que cet Abbé peut leur avoir dit, en leur faisant un portrait defavantageux de la France; ils sont trop habiles gens pour se laisser prévenir par un Homme d'un caractère si opposé à la tranquillité publique: Cependant on voit assez clairement, qu'ils ont donné dans le piège que la Reine d'Angleterre leur a suggéré, pour éluder ces Conférences; les Lecteurs les moins prevenus peuvent en juger par la lecture de la Lettre suivante.

*Réponse*

*Réponse faite à la Lettre de Mr. de Baviere, par les Députés des Etats Generaux, écrite de la Haye le 19. Novembre 1706.*

MONSEIGNEUR,

V<sup>o</sup>tre Altesse Electorale nous ayant fait l'honneur de nous informer, par sa Lettre du 29 Octobre dernier, des intentions de Sa Majesté Très-Chrétienne, d'avancer la conclusion d'une Paix solide & durable, en proposant l'envoi des Deputés de part & d'autre, en quelque lieu entre les deux Armées, ou après leur separation, entre Mons & Bruxelles, pour entrer en Conference sur un sujet si important: Nous n'avons pas manqué d'en faire incessamment part aux Seigneurs Etats Generaux: V. A. E. ayant fait la même ouverture au Prince & Duc de Marlborough, L. H. P. n'ont pas trouvé bon que nous vous répondissions avant que ledit Prince & Duc eût ses réponses d'Angleterre; c'est la raison pourquoi nous ne l'avons pas fait plutôt. Presentement L. H. P. nous ont chargé de dire à V. A. E. qu'elles ont appris avec beaucoup de plaisir, les assurances que vous leur donnez de l'inclination sincere de Sa M. T. C. à chercher les moyens de parvenir au plutôt à une Paix solide & durable avec tous les Alliez. C'est justement cette Paix qu'elles souhaitent & desirent. Tous ceux qui connoissent les inclinations & les interêts de leur Republique, en conviennent aisement: Aussi l'Etat ne seroit jamais entré en guerre, s'il avoit pû conserver la paix avec quelque seureté. V. A. E. sçait avec combien de soin & de sincerité L. H. P. y ont travaillé: Mais comme leurs efforts pour

cela

*Réponse à  
la lettre pré-  
cedente.*

cela ont été inutiles, & qu'en les a contrains de prendre les armes ensemble avec leurs Hauts Alliez, pour la défense de leur Liberté, & de la sareté publique; elles seront bien aise de les poser le plutôt qu'il sera possible, quand elles pourront le faire, avec la satisfaction de tous leurs Alliez, & à des conditions qui puissent faire esperer raisonnablement, qu'on ne sera pas obligé de les reprendre après un petit intervalle de tems: Les exemples & le peu de durée des Traitez de Paix precedens leur faisant peur. Cependant L. H. P. sont prêtes d'entret conjointement avec leurs Alliez dans toutes les voyes justes & necessaires, qui peuvent conduire à une Paix generale; mais celles des Conferences proposées, sans avoir un éclaircissement plus particulier des intentions de Sa M. T. C. ne leur paroît pas propre à la fin qu'on se propose, *comme elle ne l'a pas paru à Sa M. la Reine de la Grande Bretagne*, puisque jusques à present on ne leur a pas fait aucune ouverture suffisante, pour qu'elles ayent eû le devoir communiquer à leurs Alliez; scachant bien qu'ils n'y trouveroient aucune satisfaction; c'est pourquoy il faudra songer à des moyens plus convenables pour parvenir à ce grand but, à quoi L. H. P. donneront les mains quand elles y verront un plus grand jour, la sincerité de leurs intentions pour la Paix étant assez connuë; Nous avons l'honneur d'informer V. A. E. de leurs sentimens, & celui de l'asturer que nous sommes avec beaucoup de respect, Monseigneur, de V. A. E. Les très humbles & très-obéissans Serviteurs: *Signé. F. VAN-COLLEN.*  
CUPER.

III. Ces deux Lettres furent imprimées & rendues publiques en Hollande sur la fin du mois de Novembre : Elles fournirent matière aux bons Republicains de faire de serieuses reflexions sur la fierté avec laquelle on refusoit l'entrevûë qui étoit proposée au nom de la France. Quelles autres démarches (disent-ils) veut-on exiger d'un Prince ennemi ? Ne suffit-il pas qu'il offre la Paix , & propose d'envoyer ses Ministres dans le lieu convenu pour les Conférences , pour convenir des conditions avec les Députés de tous les Alliez ? A-t'on vû terminer une Guerre sans ce préalable ? Ce n'est pas à celui qui propose la Paix d'en prescrire les conditions ; quelques raisonnables que fussent les offres que le Roi T. C. feroit , il est probable , que venant de sa part , quelques-uns des Alliez ne s'en contentant pas , voudroient les étendre plus loin. Si véritablement Nosseigneurs les Etats (ajoutent-ils) étoient si zélés pour la gloire & le repos de la Patrie , ils devoient , à tout le moins , tant en leur nom , qu'en celui des Hauts Alliez , marquer à Mr. de Baviere les principales conditions sous lesquelles on voudroit entrer en Conférence ? C'étoit après à la France de voir si elles lui convenoient : Mais tant qu'on fera sur le Qui vive , le feu de la guerre ne s'éteindra point , & nos misères ne prendront aucune fin. Peut-être que nous nous flattons un peu trop des prospéitez dont Dieu a beni nos Armes : Le mé ne Dieu ne peut-il pas punir nôtre fierté , par le mépris que nous faisons du repos

*Reflexions  
sur la fierté  
des Hollan-  
dois.*

58 *Journal Historique sur les*  
repos qui nous est offert par un effet de sa Providence ?

Ce raisonnement paroît assez équitable, & digne d'un bon Citoyen, qui n'aspire qu'au repos de sa Patrie. Il approche fort du sentiment d'un Capitaine Romain, qui après le gain de plusieurs Batailles, disoit aux Officiers & aux Soldats de son Armée, *Mes amis, je m'aperçois que nos Victoires produisent dans l'esprit de quelques-uns, une insolente fierté, au lieu qu'elles ne devroient servir qu'à nous humilier, & redouter l'inconstance de la fortune, qui nous favorise aujourd'hui, & nous abandonnera, peut-être, demain: car elle se plaît souvent à abattre l'orgueil des Victorieux.*

*Départ de  
Mr. Marl-  
borough.*

*Mortifica-  
tion du Com-  
te de Zin-  
zendorf.*

IV. Mr. de Marlborough & l'Abbé de la Bourliè s'embarquerent le 25. Novembre pour repasser en Angleterre. Ce Milord avant son départ, conjointement avec les Députés des Etats Generaux, disposèrent des Charges vaquantes, dans les Places des Pais-Bas dont ils se sont emparés. Le Comte de Zinzendorff Ministre de l'Empereur, a eu la mortification de n'avoir aucune part à cette distribution; il n'a pas mieux réüssi, dans la demande qu'il fit aux Etats Generaux, de pouvoir faire des emprunts en Hollande, sous le cautionnement de L. H. P. quoique ce Ministre les eut assuré que cet argent ne seroit employé qu'à payer les Troupes Imperiales qui serviroient la Campagne prochaine sur le Rhin, & en Italie. On accuse ce Ministre d'avoir fait un beveuë peu conforme à la dignité de son caractère; c'est qu'au lieu d'aller en droiture à la Haye, comme le portoit sa commis-  
sion

*Matières du tems.* Janvier 1707. 59  
tion , il avoit été joindre Mr. Marlborough aux Pais-Bas, & lui avoit rendu des honneurs qui ne sont dûs qu'aux Souverains. Quoi qu'il en soit ce Ministre s'en est retourné à Vienne.

Le 19. du mois dernier, jour de la naissance du Roi d'Espagne Philippe V. l'on en solemnisa à Luxembourg l'anniversaire; on chanta une Messe solemnelle aux Recolets, où Mr. le Comte d'Autel, Mr. le Marquis de Layde, & Mr. le Comte de Druijs, Lieutenans Generaux, assisterent, aussi bien que le Magistrat en Corps, les Officiers, & autres personnes de distinction; ensuite de laquelle on chanta le *Te Deum*. De l'Eglise, on se rendit chez Mr. le Comte d'Autel, qui regala cette illustre & nombreuse Assemblée: il y eut une triple décharge du Canon des Remparts; & le soir toute la Ville fut illuminée.

*Anniversaire de la naissance de Philippe V.*

Le même jour Mr. le Marquis de Layde Chevalier de la Toison d'Or, & Lieutenant Général fit la ceremonie de mettre la Toison d'Or à Mr. le Comte d'Autel, comme étant autorisé de la part du Roi.

*Mr. le Comte d'Autel recevoit la Toison d'Or.*

## A R T I C L E I X.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses.*

I, I L y a quelques mois qu'on imprima à Cologne chez Guillaume Etienne, un Livre sous le titre, *Memoires de la Cour de Vienne*. L'Auteur est un Anonyme, qui a réduit son ouvrage en sept parties; qui sont, 1. La Description de la Ville de Vienne; 2. L'Erat present de la Cour, avec des remarques sur la vie privée de

*Memoires de la Cour de Vienne.*

L'Em

l'Empereur ; 3. Autres remarques sur la vie de l'Empereur par rapport au Public & au Ministere ; 4. Interêts de la Cour de Vienne, par rapport à la guerre presente ; 5. Etat de la famille Imperialle ; 6. Reflexions sur la mort de l'Empereur Leopold ; 7. Et les Intrigues secretes du Duc de Savoye dans la Cour de l'Empereur.

Je ne crois pas que l'Auteur veuille se faire honneur de cette dernière partie, puis qu'elle avoit paru plus de dix-huit mois avant que son ouvrage eut vû le jour ; Il y a beaucoup plus d'apparence que le Libraire a voulu grossir son volume d'une piece étrangere, qui n'est pas moins curieuse qu'interessante ; & de laquelle nous avons parlé plusieurs fois.

A l'égard des autres parties, elles paroissent être sorties d'une même plume ; L'Auteur, fort Imperialiste, ne paroît pas être ami des Jesuites ; Il affecte même de les censurer, dans des cas de Politique, où souvent ces Reverends Peres, n'ont eu aucune part. Par exemple il veut qu'ils soient les Auteurs de la guerre d'Espagne, ( quoi que les premiers fondemens ayent été jetté en Angleterre & en Hollande, sur la fin du Regne du feu Roi Guillaume. ) Il pretend que l'Empereur Leopold, ne se seroit jamais resolu d'envoyer l'Archiduc Charles en Espagne, sans l'avis de son Confesseur, bien que celui de l'Imperatrice, qui étoit aussi Jesuite, y eût toujours paru opposé ; & de cette contrariété, il veut tirer de grandes consequences de politique.

Dans la quatrième partie il nous dit, que l'Empereur pourroit trouver trente millions dans la Boheme, s'il vouloit rendre la liberté au peuple de ce Royaume-là, qui gémit sous l'Escla-

*Matières du tems.* Janvier. 1707. 61  
l'Esclavage de la Noblesse, dont il fait une triste peinture; ne leur étant pas permis de changer de demeure, de se marier, ni de disposer de leurs biens, sans le consentement de leurs Seigneurs, qui les obligent de cultiver leurs terres par corvées.

Notre Auteur avoie que les Mécontents de Hongrie, n'ont pris les armes, qu'après qu'on leur a donné mille causes legitimes, dit-il, de se revolter, l'infraction de leurs Privileges, la violence faite à la liberté de Conscience; le mépris & la dureté des Gouverneurs & des troupes Allemandes envers la Nation Hongroise; les Procès injustement intentez contre les Innocents; la confiscation & la dissipation de leurs biens, qu'on a fait passer en des mains étrangères &c. L'Auteur convient tacitement de l'innocence du Prince Rogotski; mais cependant il condamne la clemence de feu l'Empereur Leopold, de ne lui avoir pas fait trancher la tête, lors qu'il étoit dans les prisons de Neustad.

Cet Ecrivain nous apprend, que la guerre de Pologne, avoit rompu ou du moins retardé le mariage du fils aîné du Czard de Moscovie avec une des Archiduchesses. Selon lui cette Alliance devoit engager les Moscovites d'abandonner la Religion Greque, pour embrasser la Catholique. Il nous assure qu'on n'avoit pas osé faire cet honneur à la famille du Czard, par la crainte de donner quelque jalousie au Roi de Suede, avec lequel il est en guerre.

Après nous avoir fait un portrait peu avantageux du Conseil de Vienne, & de la dissipation des Finances; il nous dit que le feu Empereur faisoit la fortune de gens peu meritaus, & entre autres il cite quelques Italiens, qu'il nomme, *Vendeurs d'Esperance*, lesquels avoient

proposé à S. M. I. de faire remoudre le son, pour en tirer une seconde farine, qui serviroit à faire le pain de munition pour les troupes Imperiales.

Dans la sixième partie, nôtre Auteur condamne la conduite de la Cour Imperiale, qui, dit-il, affecte de donner les principaux Emplois de la guerre & du Ministère, à des Vieillards de la premiere qualité, qui manquent souvent de vigueur ou d'experience; & qu'aucontraire en France on n'avoit égard pour les remplir qu'à l'esprit, la bravoure, & la probité, sans affecter de rechercher le merite dans un sang Illustré d'une ancienne Noblesse. Il conclud de-là, que le nouvel Empereur, étant jeune & vif, remediera à ces sortes d'abus; & qu'ayant pris pour devise, lors de son Couronnement de Roi de Hongrie, *timore & amore*, il employera le vinaigre aussi bien que l'huile, pour la guerison de l'Etat. Il veut par-là nous infinuer, que l'Empereur Joseph, aura beaucoup moins de douceur & de clemence, qu'en a fait paroître l'Empereur Leopold pendant le cours de son Regne. Un peu plus bas il nous dit, que le feu Empereur étant la bonté même, ne refusoit rien à l'Imperatrice; mais que son Successeur n'auroit pas les mêmes égards pour sa mere, & que les femmes ni les Religieux, ne devoient jamais se mêler du Gouvernement d'un Etat.

Il convient néanmoins que le dernier Regne n'a pas toujours été dénué de bons Conseillers, ni de braves Generaux; qu'on avoit remarqué que pendant la derniere guerre des Turcs, l'Empereur avoit eu un bon Conseiller, qui étoit l'Electeur Philippe Palatin; un habille

Aumonier, qui étoit le Pape Innocent XI. & un brave Général, qui étoit le feu Duc de Lorraine Charles V.

L'Auteur nous dit encore que l'Empereur devoit aller en pelerinage à Rome à la tête d'une puissante Armée, pour faire ôter des Missels Romains, l'*Electum Imperatorum*, que les Papes y ont fait inserer, & pour remettre la Cour de Rome dans les sentimens de crainte, & de respect qu'elle doit à Sa M. I. Enfin il conseille à l'Empereur, pour retablir ses Finances, d'ordonner la revision des comptes de ceux qui en ont eu le maniemment, & de ne pas se contenter de la simple déposition des Charges; mais de puiser librement dans les trésors de ceux qui ont acumulé des richesses dans le maniemment des affaires.

II. O nous a adressé une piece de Poësie touchant les vœux que font les jeunes Religieuses, dont elles se repentent souvent: Ces stances qui contiennent 104. Vers, sont trop longues, & la matiere trop peu interessante pour pouvoir trouver place dans ce Journal; il suffira de dire que c'est une Critique contre ceux qui renferment les enfans trop jeunes dans les Monasteres sans examiner leur vocation. Sur cet échantillon on pourra juger de la piece.

*Trés-souvent l'on nous met dès la plus tendre  
enfance,*

*Dans ces lieux renfermez, contre nôtre vou-  
loir,*

*Et nos cruels parens, prêchant l'obéissance,  
Disent qu'ils ont sur nous un souverain pou-  
voir.*

*Mais quand l'âge plus meur nous donne con-*

*Du lieu & de l'état où nous sommes réduits,  
Bien loin de se voir à cette penstence,  
Heias! on y maudit ceux qui nous ont conduits.*

*Opera d'Acis & Galatée.*  
1712.

III Le Sr. Paul Barbier, Libraire à Nancy, vient d'imprimer l'Opera d'*Acis & Galatée*, pastorale heroique en Musique, qui fut représentée à Luneville devant L. A. R. de Lorraine, le 15. Novembre dernier; comme l'on n'avoit rien épargné pour rendre cette fête superbe, on vit par tout regner la magnificence, sur tout dans les habits, & les decorations; ce qui y attira beaucoup de personnes de qualité du voisinage.

## A R T I C L E X.

*Qui contient la naissance, le mariage, & la mort  
des Princes & autres personnes Illustres.*

*Naissances.*

I. **O**N peut mettre au nombre des facons perduës, le dernier ouvrage de Madame la Princesse de Barceith, qui ayant accouché d'un Prince le 14. Novembre, elle eut l'affliction de le voir mourir le lendemain.

Le même jour la Duchesse d'Holstein-Gottorp, Epouse du Duc Administrateur d'Holstein, mit aussi un Prince au monde, qui a été nommé Charles Auguste.

Le 20. du même mois, la Marquise de Monthemer, fille du Duc de Marlborough, accoucha d'un fils.

Madame la Marquise de Vassé, fille de Mr. le Marquis de Beringhan, peut disputer l'honneur de la fécondité aux Dames dont  
on

on vient de parler, puis qu'elle donna naissance à deux fils au commencement du mois dernier.

II. Le Comte d'Athol a épousé Mademoiselle Sthanhope, fille d'honneur de la Reine regnante d'Angleterre, & ce Poste a été rempli par la fille du Baron de Spanheim, Ambassadeur du Roi de Prusse.

*Mariages.*

Milord Biron a aussi épousé la fille du Comte de Portland, qui fut connu sous le nom de Mr. Benting, lors qu'il étoit favori du Roi Guillaume, qui après la Paix de Riswick, l'envoya en France, avec le Caractère d'Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre, ce qui lui attira la haine & la jalousie de plusieurs Seigneurs Anglois, qui croyoient mériter cet Emploi.

Le Comte Viry, d'une des meilleures Maisons de Savoie, a contracté avec Mademoiselle de Rochefort, dont la grand-mère étoit de la Maison de Menthon, qui a produit Saint Bernard de Menthon.

Mr. Terrat, Chancelier de Son Altesse Royale Mr. le Duc d'Orleans, a de même épousé Mademoiselle de Chaumont, d'une des meilleures Maisons de Picardie, alliée à celle de la Mothe-Houdancert : la nouvelle Mariée est cousine de Mr. le Comte de la Mothe, qui se signala à la deffence d'Ostende, il y a quelques mois, & l'on sçait qu'il ne tint pas à lui, que la Place ne résistât plus long-tems. Mr. Terrat avoit épousé en premieres Nôces Mademoiselle de la Tourette, nièce de Mr. de la Valette, Tresorier de France à Lion. Le pere de Mr. Terrat étoit Tresorier de feu Mr. Gaston, Fils de France, Duc d'Orleans.

Mr.

Mr. Tomassin Comte de Saint Paul, Præsident à Mortier du Parlement d'Aix, a aussi épousé Mademoiselle Delrieux, dont le pere étoit Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi. Sa mere étoit sœur de feu Mr. de Montmort Evêque de Perpignan. Le nouveau marié est néveu de Mr. l'Evêque de Cisteron, & ci-devant Evêque de Vence, après la mort de Mr. Godeau (Prelat d'un merite distingué & d'une éternelle reputation) qui l'avoit demandé pour son Coadjuteur. Ce Præsident avoit épousé en premieres nœces la sœur de Mr. le Comte de Cheverny. Au reste la famille de Tomassin est originaire d'Avignon, où l'on voit encore plusieurs Monumens de son ancienneté.

Il y a quelques mois que nous fimes mention du mariage du Prince Royal de Prusse, avec la Princesse Electoralle d'Hannover; mais comme cette alliance n'avoit été que conclüe, il est à propos de dire ici, que la ceremonie de ce mariage se fit à Hannover le 14. du mois de Novembre, que la Princesse fut épousée par le Prince son frere, en vertu de la procuration que l'Epoux lui en avoit envoyé de Berlin, où l'Epouse fut conduite peu de jours après: cette ceremonie a été suivie de toutes les rejouissances & de tout l'éclat qui sont en usage pour les personnes de ce rang; & pour donner une idée de cette magnificence, il suffit de dire qu'on s'y étoit préparé dans les deux Cours depuis plusieurs mois, & qu'on a fait faire plusieurs voyages à Paris tant pour acheter de riches étoffes, que pour faire venir les autres choses necessaires à cette fête, que l'Allemagne ne fourni pas.

Nous

Nous anoncerons encore un mariage, qui se fit au mois de Novembre chez Mr. le Maréchal de Chamilli, Commandant pour le Roi dans le Pais d'Aunis: c'est celui de la Veuve du Marquis de la Chaise, un des Lieutenans de Roi de Poitou, qui vient de convoler en secondes noces avec le Marquis de Carman, de la Maison de Maillé, Colonel du Regiment de Bretagne: la nouvelle Mariée est fille de Mr. de Marcognet Gouverneur de la Rochelle.

III. Passant de ces matieres de joye à de plus tristes événemens, nous observerons que le 4. du mois de Novembre, la mort enleva le jeune Duc de Holstein Ploen, qui n'étoit âgé que de quatre ans; & comme il étoit le seul de sa branche, le Duc de Holstein, son cousin germain, fils du Duc Erneste Joachim, a pris possession de ses Etats comme son plus proche parent.

*Morts.*

Arsenius Czernowish, Archevêque des Rassiens, mourut à Vienne le sept Novembre, âgé de 73. ans, son corps a été transporté à Bude.

Au même mois le Marquis de Murcé, Lieutenant General des Armées de France, fils de Mr. de Vilette, mourut du pourpre à Turin, où il fut mené prisonnier le jour de la levée du Siege de cette Place.

Mr. Sevin Commissaire de la Gendarmerie, & Ordonnateur du même Siège, pendant lequel il reçût une dangereuse blessure à la tête, en mourut à Grenoble au commencement de Novembre: Il avoit heureusement conduit les Sièges de Verfeil, d'Yvrée, & de Veruë, dont il avoit composé des Relations fort particularisées, qui ne peuvent pas

mat-

manquer d'être estimées, à cause de la délicatesse de son stile.

Messire François de Coetlogon, Evêque de Quimper-Corentin en Bretagne, mourût dans son Diocèse à la mi-Novembre, âgé d'environ quatre-vingt ans. Ce Venerable Prelat, qui avoit été Jesuite, fut nommé Coadjuteur de cet Evêché en 1665. sacré Evêque de Maudaure, *in partibus Infidelium* le 18. Avril 1666. & prêta serment de fidelité pour l'Evêché de Quimper-Corentin le 13. Avril 1668. Il étoit frere de Mr. le Marquis de Coetlogon, Lieutenant General des Armées du Roi, Mr. de Coetlogon, Conseillerau Parlement de Rhennes, & Syndic des Etats de Bretagne. étoit aussi son frere, & il étoit Oncle de Mr. l'Evêque de Tournay, ci-devant Evêque de St. Brioul.

La République des Lettres vient de faire une perte très-considerable; c'est Mr. Amelot de la Houffage, dont le seul nom fait l'Eloge. Ce sçavant, si connu & si recommandable par ses beaux ouvrages, mourût à Paris à la mi-December.

TABLE. Art. I. Espagne, pa.1. Art. II. France, 7. Art. III. Italie, 16. Art. IV. Suisse, 20. *Lettre des Suisses au Roi touchant la Paix*, 21. *Lettre des Cantons Catholiques au Pape*, 24. *Lettre par les Cantons Cath. à S. A. R. Mr. le Duc de Lorraine*, 27. Art. V. Allemagne, 29. Art. VI. Pologne, 34. Art. VII. Angleterre, 40. Art. VIII. Hollande, 51. Art. IX. Litterature, 60. Art. 10. Naissances, &c. 64.